

Compte 1993 - Compte Administratif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal est appelé à débattre des comptes d'administration du Maire afférents à l'exercice précédent et comme le veut l'article L 121.13 du Code des Communes, l'Assemblée doit, pour la circonstance, élire son Président.

Je vous propose de désigner M. Raymond TOURRAIN.

Il en est décidé ainsi à l'unanimité.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de passer la parole à M. le Maire, je voudrais vous dire toute la satisfaction que j'éprouve à occuper ce fauteuil que j'ai convoité si souvent. Je l'occupe sans effort. Cela est dû au privilège de l'âge, de l'âge où d'ailleurs je devance de quelque petite longueur M. le Maire et si je n'avais pas été là il n'aurait même pas pu présider cette séance puisque la loi ne le lui permet pas. Ma deuxième satisfaction et mon souhait le plus ardent serait de voir l'an prochain -je vous ferai défaut à la même époque- M. le Maire occuper ce siège au double titre de doyen et de membre de l'opposition. Maintenant, Monsieur le Maire, vous pouvez démarrer vos explications sur le compte administratif.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le doyen d'âge et cher Président. Merci de votre humour que j'apprécie parfois, mais je vous dirai simplement que nous nous retrouverons tous les deux l'année prochaine à la même occasion car je souhaite présenter le compte administratif de l'exercice 1994 avant les échéances qui nous attendent. Donc, je pense que nous aurons encore la joie de nous retrouver de cette façon, ayant échangé nos fauteuils quelques instants.

Le Budget de la Commune s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement, et du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la Commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifié par l'article 48.I de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, stipule : «l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice».

L'objectif de ce rapport est notamment d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

- I/ le Budget Principal
- II/ les Budgets Annexes
- III/ les Balances récapitulatives.

Les résultats globaux font apparaître un solde positif de 49 737 KF. L'excédent du Budget Principal qui s'élève à 47 311 KF représente 3,9 % des dépenses de l'exercice. Il se situait en 1992 à 1,7 % et à 2,9 % en 1991.

Tous budgets confondus et hors opérations liées à la gestion active de la dette, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 74,8 %. Il était de 75,9 % en 1992.

Toujours pour le budget général, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,9 %. Elles passent de 853 859 KF à 878 706 KF.

Cette évolution qui est très proche de celle de l'inflation constatée en 1993 (2 %) démontre une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui est le résultat d'une rigueur de gestion sans cesse accrue.

I - BUDGET PRINCIPAL

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes d'équipement qui correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens meubles, des immeubles, des créances et des dettes à long et moyen terme qui sont les éléments du patrimoine communal.

La balance de cette section sur les opérations budgétaires réelles, c'est-à-dire hors opérations d'ordre (prélèvement), s'établit comme suit :

- en dépenses :

. prévisions	492 909 439,03 F
. réalisations	396 035 015,85 F
. restes à réaliser	94 370 559,00 F

- en recettes :

. prévisions	402 924 268,39 F
. réalisations	316 484 011,82 F
. restes à réaliser	94 370 559,00 F

Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement, en ce qui concerne nos seuls programmes communaux (chapitres 900 à 909) est de 65,8 % contre 71,6 % en 1992. Il est à noter que la totalité des crédits destinés à la cogénération de Planoise (25 360 KF) ont été mis en place en fin d'année 1993 mais n'ont été consommés qu'à hauteur de 100 KF. En excluant cette opération, le taux de réalisation des dépenses s'élevait à 73 %.

Ce taux reste supérieur à celui de la moyenne nationale (62,8 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur (année 1991 - dernière édition parue) pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Dans l'analyse des différents chapitres, il convient de noter qu'à partir de 1993, figureront des crédits correspondant à la valorisation de la main-d'œuvre des travaux effectués en régie par les services municipaux, les fournitures ayant été en grande partie comptabilisées directement en investissement.

La procédure comptable mise en place consiste à imputer, en fin d'exercice et par le biais d'écritures d'ordre, en recettes de fonctionnement le montant de la main-d'œuvre des travaux effectués en régie, lequel sera réparti en dépenses d'investissement sur chaque imputation correspondant à la nature et à la destination des travaux.

Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	16 041 724	11 848 847	12 024 920	8 343 770 - 30,6 %	3 443 501
Recettes	352 489	171 682	199 107	120 048 - 39,7 %	36 044

Les dépenses sont réalisées à hauteur de 70,4 %.

Elles concernent :

* les services administratifs : **5 795 KF** dont :

. 1 413 KF pour l'acquisition de matériels et logiciels pour la bureautique,

. 602 KF pour l'acquisition de matériels, logiciels et travaux pour la cartographie (à noter aussi pour ces dépenses 879 KF de crédits reportés sur 1994),

. 1 919 KF pour les grosses réparations et restaurations de bâtiments (dont 842 KF de travaux effectués en régie).

* le service incendie : **2 140 KF** (dont 149 KF de travaux effectués en régie),

* les édifices cultuels : **375 KF** auxquels il convient d'ajouter 716 KF de dépenses engagées non mandatées.

Chapitre 901 - Voirie

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	53 838 476	68 545 058	35 062 593	59 499 968 69,7 %	8 969 358
Recettes	3 253 698	6 842 483	2 244 970	6 380 176 184,2 %	747 634

Le taux de réalisation des dépenses de voirie atteint 86,8 %.

La forte évolution de ce secteur : + 24 437 KF dont 8 498 KF de travaux effectués en régie, provient :

* du lancement des travaux de réalisation du tunnel sous la Citadelle

17 176 KF

* de la poursuite des autres programmes de voirie dont les principales dépenses ont trait :

. aux équipements en moyens techniques (acquisitions de matériels et véhicules) **7 613 KF**

. à la voirie proprement dite (aménagement carrefour entrée de ville 2 906 KF, aménagement giratoire rues Ampère-Jacquard 544 KF, aménagement de trottoirs et placette rue Mégevand 491 KF, aménagement place Saint-Pierre 351 KF...) **15 662 KF**

. aux ouvrages d'art (entretien des ponts dont 584 KF réfection du pont de la Pelotte) **1 345 KF**

. à l'éclairage public et signalisation (conformité et centralisation du réseau éclairage public 2 170 KF, extension et modernisation de ce réseau 2 437 KF, plan de jalonnement 2 450 KF, rénovation et gestion centralisée signalisation lumineuse 4 828 KF) **14 053 KF**

. aux espaces verts, parcs et jardins **1 829 KF**

. aux autres équipements de voirie (programme local de sécurité routière 870 KF, entretien des berges du Doubs 564 KF) **1 592 KF**

Les reports de ce chapitre s'élèvent à 8 969 KF et concernent principalement :

. les équipements en moyens techniques **2 126 KF**

. les ouvrages d'art (tunnel sous la Citadelle 1 216 KF) **1 241 KF**

. l'éclairage public et signalisation (plan de jalonnement 1 330 KF, rénovation et gestion centralisée signalisation lumineuse 1 665 KF, conformité et centralisation du réseau éclairage public 427 KF) **4 017 KF**

L'augmentation des recettes provient de l'encaissement du premier acompte de la subvention du Conseil Général pour le tunnel sous la Citadelle (5 300 KF).

Chapitre 902 - Réseaux

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	448 078	396 611	407 056	340 330 - 16,4 %	56 030
Recettes	0	0	0	0	0

Il s'agit de l'entretien courant et de la rénovation des diverses installations téléphoniques municipales et de l'acquisition de postes radio-téléphoniques.

Chapitre 903 - Équipement scolaire et culture

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	62 198 022	68 657 722	47 340 314	54 556 097 15,2 %	13 418 330
Recettes	20 348 277	24 549 645	10 694 771	12 867 025 20,3 %	11 667 144

Les dépenses réalisées atteignent 79,5 % des prévisions. Ce chapitre regroupe trois grands secteurs d'activité dans lesquels le taux de réalisation varie comme suit :

	Prévisions	Réalisations	% Réalisé
Secteur Enseignement	17 792 613	13 665 471	76,8 %
Secteur Sports	33 955 860	28 339 414	83,5 %
Secteur Culture	16 909 249	12 551 212	74,2 %

1) Les dépenses du secteur Enseignement passent de 5 999 KF en 1992 à 13 665 KF en 1993.

Elles concernent :

* les écoles du premier degré : **12 491 KF**

Les principales dépenses portent sur la reconstruction du groupe scolaire des Tilleroyes (5 080 KF).

D'autres travaux importants ont été réalisés dans les écoles, par les entreprises et les services municipaux, notamment :

. École Champagne	786 KF
. Maternelle Fontaine Argent	475 KF
. Groupe Scolaire Jean Macé	421 KF
. École des Quatre Vents	416 KF
. Groupe Scolaire Curie	377 KF
. Maternelle Veil Picard	327 KF
. École Fanart	267 KF
. Maternelle Picardie	205 KF
. Groupe Scolaire des Chaprais	186 KF
. Groupe Scolaire Jean Zay	176 KF
. Groupe Scolaire des Vieilles Perrières	170 KF

Un report de crédits de 4 096 KF est effectué pour compléter le programme de travaux dans les écoles (dont 1 266 KF pour les Tilleroyes).

* le Conservatoire National de Région **94 KF**

* l'École Régionale des Beaux-Arts **1 060 KF**

Ces dépenses correspondent à des travaux d'entretien du bâtiment (303 KF) dont réfection de l'étanchéité et à l'acquisition de matériel (757 KF) pour la communication, l'atelier design graphique, l'auditorium.

Les recettes du secteur Enseignement sont encaissées à hauteur de 52,6 %. Un montant de 1 759 KF reste à réaliser sur les subventions d'équipement versées par le Département pour les écoles du premier degré et 801 KF sur les subventions 1992 et 1993 de la Région pour l'École des Beaux-Arts.

2) Les dépenses du secteur Sports affichent une baisse de 15,3 %. Elles se chiffraient à 10 103 KF en 1991, 33 469 KF en 1992 pour atteindre 28 339 KF en 1993.

Elles se répartissent comme suit :

* terrains d'éducation physique	479 KF
* salles de sports	4 511 KF
. la construction du gymnase des Montboucons se termine (287 KF), celle du gymnase Clemenceau se poursuit (2 349 KF)	
* bassins de natation	377 KF
* autres équipements de sport et jeunesse	22 927 KF
. achèvement de la patinoire La Fayette (22 718 KF) dont la mise en service est intervenue en septembre 1993	

S'agissant des recettes, elles atteignent 6 208 KF, soit un taux de réalisation de 45,7 %. Des reports sont effectués concernant les subventions de la Région pour le gymnase des Montboucons (1 103 KF) et le gymnase Clemenceau (3 000 KF), les subventions de l'État, de la Région et du Département pour la patinoire (1 676 KF).

3) Les dépenses du secteur Culturel passent de 7 872 KF à 12 551 KF soit une augmentation de 59,4 %. Elles correspondent pour l'essentiel :

* aux musées	5 668 KF
dont Palais Granvelle - Musée du Temps 2 052 KF, Citadelle - parc zoologique 1 525 KF	
* aux bibliothèques	1 662 KF
dont acquisition d'ouvrages 476 KF, aménagement de locaux de stockage des archives de la collectivité à Thise 462 KF	
* aux salles de spectacles	3 248 KF
dont Kursaal 644 KF, CDN 2 464 KF	
* à l'animation de quartiers	926 KF
* à la vie associative - vie des quartiers	833 KF

Les principaux reports de crédits concernent le Palais Granvelle (1 019 KF), la Citadelle (505 KF), la rénovation du théâtre (499 KF).

Chapitre 904 - Équipement sanitaire et social

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	3 469 974	3 039 285	1 971 102	2 343 130 18,9 %	692 385
Recettes	1 442 979	1 325 700	206 057	1 015 349 392,8 %	310 351

Les dépenses de ce chapitre sont exécutées à 77,1 % et portent notamment sur :

- * les établissements pour enfants **361 KF**
(crèche Dürer 157 KF, halte-garderie Clairs-Soleils 46 KF)
- * les autres équipements sanitaires et sociaux **748 KF**
(centre social des Orchamps 217 KF)
- * les cimetières **1 162 KF**
(cimetière de Saint-Claude aménagement de la grande allée et extension
du jardin d'urnes cinéraires 855 KF)

Les crédits reportés en dépenses concernent essentiellement les cimetières (285 KF) et les autres équipements sanitaires et sociaux (257 KF).

L'augmentation importante des recettes provient de l'encaissement des subventions de l'État (690 KF, 172 KF restant à réaliser) et du Département (246 KF) pour l'aménagement à la Malcombe d'une aire de stationnement des gens du voyage.

Chapitre 905 - Transports et communications

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	26 814 448	22 364 613	23 745 782	4 718 306 - 80,1 %	17 637 806
Recettes	4 606 259	1 017 421	4 227 895	566 616 - 86,6 %	448 600

Les dépenses de ce chapitre affichent un faible taux de réalisation de 21,1 %. Les opérations engagées mais non mandatées en 1993, soit 17 638 KF sont reportées sur 1994. Il s'agit essentiellement de l'acquisition de :

- 5 autobus standards,
- 2 autobus articulés,
- 4 autobus à gabarit réduit,
- électronique embarquée (girouettes indicateurs pour bus, oblitérateurs...),
- équipement informatique pour la régulation des bus,

- équipement des ateliers (machine à laver les bus).

S'agissant des recettes, elles s'élèvent à 567 KF dont 487 KF (486 852 F) correspondent aux opérations de transfert au concessionnaire du droit à récupération de la TVA. Il s'agit d'opérations d'ordre qu'il convient de soustraire des montants ci-dessus pour connaître les dépenses et recettes réelles du secteur, tel que ci-dessous :

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	23 230 043	21 877 761	20 161 377	4 231 454	17 637 806
Recettes	1 021 854	530 569	643 490	79 764	448 600

Chapitre 906 - Services industriels et commerciaux autres que transports

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	68 929 751	34 178 360	66 590 808	7 325 182 - 89,0 %	26 058 488
Recettes	56 715 494	26 951 902	55 195 494	71 902 - 99,9 %	26 880 000

A compter de 1993, ne figurent plus, dans ce chapitre, les abattoirs ; les opérations de dissolution de la régie des anciens abattoirs, d'intégration des biens dans le patrimoine de la Ville et de construction du nouvel abattoir de la ZI des Tilleroyes ayant été réglées en 1992.

Le compte 1993 fait donc apparaître de forts pourcentages négatifs qui peuvent être ramenés ainsi :

	Réalisations 1992	Réalisations 1993	% d'évolution
Dépenses			
906	66 590 808	7 325 182	
- 906.1 - Abattoirs	57 441 457		
	9 149 351	7 325 182	- 19,9 %
Recettes			
906	55 195 494	71 902	
- 906.1 - Abattoirs	55 160 494		
	35 000	71 902	+ 105,4 %

Les dépenses réalisées concernent principalement :

* les ateliers municipaux
(dont 2 929 KF de travaux de bâtiments)

3 835 KF

* les déchets urbains **3 150 KF**
(dont 2 839 KF pour le fonds de renouvellement de l'usine d'incinération des ordures ménagères)

Il convient de noter également à partir de 1993 l'inscription au chapitre 906 de crédits concernant la cogénération de Planoise : 25 360 KF en recettes et en dépenses.

Cette opération, dont les crédits en dépenses et en recettes sont reportés à l'exception de 100 KF correspondant à l'indemnisation des projets non retenus, consiste notamment en l'installation dans la chaufferie de Planoise d'une turbine à gaz fonctionnant en cogénération. Cette opération devrait rapporter à la collectivité, compte tenu des estimations de dépenses et de recettes générées, 3 MF par an pendant 7 ans et 7 MF annuels par la suite.

Chapitre 908 - Urbanisme et habitation

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	54 440 350	47 011 838	33 844 552	31 297 482 - 7,5 %	14 918 540
Recettes	20 598 998	20 995 217	9 552 606	12 068 269 26,3 %	8 773 954

Les dépenses et les recettes sont réalisées respectivement à hauteur de 66,6 % et 57,5 %.

Les principales dépenses sont :

- * opérations d'aménagement **22 265 KF**
 - . 10 810 KF ZAC Planoise
 - . 2 603 KF DSQ Palente-Orchamps
 - . 2 539 KF convention de quartier Brulard
 - . 1 540 KF aménagement zone d'activités La Fayette
 - . 1 160 KF Maîtrise d'Ouvre Urbaine Sociale (MOUS) quartiers conventionnés
 - . 793 KF Parc Scientifique ENSMM
- * ensembles et groupes immobiliers **8 219 KF**
 - . 2 401 KF diverses interventions sur le quartier Montrapon - Fontaine-Écu
 - . 1 487 KF restructuration des locaux de l'Office du Tourisme
 - . 1 803 KF diverses interventions sur le patrimoine
 - . 423 KF installation d'une sculpture de Jorge SOLER au parc des Glacis en hommage aux Étrangers dans la Résistance
- * bâtiments locatifs secteur Battant **612 KF**

Les principales recettes encaissées sont :

- subventions d'équipement de l'État pour la résorption de l'habitat insalubre rue de Vignier 1 687 KF (2 309 KF restent encore à réaliser) et pour la revitalisation du centre-ville 1 005 KF,
- cession des terrains de la ZAC de Château Galland à la SEDD 1 674 KF,
- remboursement assurances après incendie de l'immeuble 28, rue d'Arènes 1 176 KF,
- deux prêts «projet urbain» 1 698 KF pour l'aménagement de la rue Gounod (2^{ème} tranche) et 1 693 KF pour la construction du passage inférieur secteur de Coubertin.

Les reports de crédits en dépenses s'élèvent à 14 919 KF ; ils concernent pour 11 428 KF les opérations d'aménagement (RHI rue de Vignier, DSQ Palente-Orchamps, revitalisation du centre-ville, Parc Scientifique ENSMM...).

En recettes, les reports sont de 8 774 KF dont 2 309 KF pour la RHI rue de Vignier et 3 133 KF pour la cession à l'Association Régionale pour le Travail Social de locaux rue Léonard de Vinci - ZAC de Planoise destinés à l'implantation de l'Institut de Formation au Travail Social.

Chapitre 910 - Programmes pour l'État et les Établissements Publics Nationaux

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	15 972 160	26 163 684	11 868 213	26 105 188 120,0 %	52 560
Recettes	11 080	1 500 000	11 080	1 500 000	0

Les dépenses représentant la participation de la Ville aux programmes pour l'État et les établissements publics nationaux sont réalisées à 99,8 %.

Elles concernent principalement :

- RN 57 entre RD 75 et ZAC Valentin 11 222 KF
- Parc Scientifique ENSMM 6 000 KF
- Voie de desserte et de contournement des Mercureaux 4 116 KF
- Ligne ferroviaire Franois - Saint-Amour 2 411 KF
- Programme d'équipement de l'Université 1 400 KF

En recettes, la Ville a encaissé un acompte de 1 500 KF sur la participation financière du Syndicat Intercommunal de l'Échangeur de Valentin aux travaux de la RN 57.

Chapitre 911 - Programmes pour les Départements, ententes inter-départementales et établissements publics

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	2 905 576	3 004 000	2 904 067	3 002 666	0
Recettes	0	0	0	0	0

A ce chapitre figurent les participations versées au Département pour les investissements réalisés dans les collèges :

- 2 500 KF pour le collège du Centre,
- 503 KF pour divers collèges.

Chapitre 913 - Programmes pour les autres établissements publics

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	0	1 250 000	0	1 008 000	242 000
Recettes	0	0	0	0	0

L'aide de la Ville à l'Office Public d'HLM pour diverses opérations s'élève à 1 008 KF.

Chapitre 914 - Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc.

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	3 133 989	4 460 448	2 683 778	978 107 - 63,6 %	3 482 340
Recettes	151 000	0	150 789	0 - 100,0 %	0

L'aide de la Ville en faveur de la réalisation de programmes d'investissement de particuliers, d'associations ou d'autres tiers s'élève à 978 KF et porte essentiellement sur :

- l'extension du foyer des jeunes travailleurs 200 KF
- les ravalements de façades 142 KF
- l'association «La Saint-Claude» 150 KF
- les travaux à IMP de Montfort 133 KF
- implantation de l'Institut de Formation au Travail Social rue Léonard de Vinci 313 KF

Il est à noter qu'une somme importante soit 3 133 KF figure en reste à réaliser car son versement est lié à l'encaissement de la vente des locaux rue Léonard de Vinci à l'Association Régionale pour le Travail Social (voir chapitre 908). Cette opération s'est comptablement concrétisée début 1994.

Chapitre 915 - Programmes pour les régions, les ententes interrégionales et les établissements publics régionaux

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	7 375 000	2 400 000	7 375 000	2 400 000	0
Recettes	0	0	0	0	0

Le crédit de 2 400 KF figurant à ce chapitre correspond à la participation 1993 de la Ville à la construction du 5^{ème} Lycée, ce qui porte les aides déjà versées pour cette opération à 7 200 KF sur un engagement contractuel de 12 000 KF.

Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	8 476 176	4 369 677	5 392 117	1 905 544 - 64,7 %	2 448 481
Recettes	9 459 880	5 389 744	5 995 136	4 741 702 - 20,9 %	1 370 000

Ce chapitre retrace essentiellement des acquisitions et des aliénations de terrains et de bâtiments n'ayant pas de lien avec les programmes étudiés précédemment.

Les dépenses n'ont pu être réalisées qu'à hauteur de 43,6 % des prévisions. Les crédits reportés s'élèvent à 1 119 KF pour les terrains, soit la presque totalité et 1 180 KF pour les bâtiments.

Les principales dépenses ont porté sur :

- l'achat à l'Association Scolaire Comtoise de l'Enseignement Libre (ASCEL) de l'immeuble 8, impasse St-Canat pour création d'un programme de logement social qui sera confié à la SAIEMB.

En ce qui concerne les recettes, elles sont encaissées à 88 % des prévisions. Il s'agit notamment :

- terrains

- . aliénation à la SEDD ZAC La Fayette 1 100 KF
- . aliénation à la SAIEMB Chemin de la Selle 661 KF
- . aliénation à la SAIEMB 2, 4, 6, rue d'Arènes 246 KF
- . aliénation à la Société VERDET, rue des Aubépines 103 KF

- Bâtiments

. aliénation à la SAIEMB de l'immeuble 8, impasse St-Canat	1 220 KF
. vente à la SAIEMB d'immeubles 2, 4, 6, rue d'Arènes	330 KF
. vente à l'Office Municipal d'HLM de la Maison du Funiculaire de Bregille	280 KF
. vente à la Société UGA SODIAL, propriété 96 bis, rue de Chalezeule	280 KF

Un report de 1 370 KF est effectué concernant l'aliénation à la SAIEMB de l'immeuble 26, rue Charles Nodier et 1, rue du Porteau.

Chapitre 925 - Mouvements financiers

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	154 324 590	195 209 296	149 895 992	192 204 434 28,2 %	2 950 740
Recettes	111 051 694	131 742 320	107 978 673	128 223 470 18,7 %	3 523 559

Gestion active de la dette

Suite à la baisse des taux d'intérêt enregistrée principalement au cours du second semestre 1993, nous avons effectué trois opérations de renégociation de notre dette :

- une première renégociation concernait des prêts dont le taux d'intérêt était supérieur à 10 %,
- une seconde était relative à des prêts au taux supérieur à 9 %,

- enfin, une troisième opération a été menée pour renégocier deux prêts à taux élevés contractés pour le financement des abattoirs.

De plus, avec l'application de la trésorerie zéro, nous avons réalisé, fin 1992, deux prêts court terme pour un montant global de 76 000 000 F que nous avons remboursés dès le début de l'année 1993. Quelques mois plus tard, nous les avons consolidés en prêts long terme au fur et à mesure de nos besoins. Ces diverses opérations se traduisent budgétairement comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Remboursement capital restant dû suite aux renégociations de dette	45 117 536,66 F	-
- Reprise sur recette d'investissement pour couvrir les indemnités de remboursement anticipé	945 960,00 F	-
- Remboursement des deux prêts court terme de fin exercice 1992	76 000 000,00 F	-
- Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette	-	46 019 903,00 F
- Refinancement prêts fin exercice	-	72 608 700,00 F*
	122 063 495,66 F	118 628 603,00 F

* auxquels il faut ajouter 3 391 300 F encaissés au chapitre 908

Mouvements financiers indépendants de la gestion active de dette

Afin de suivre l'évolution du chapitre 925, il convient de comparer 1992 et 1993 sur des bases identiques. Pour cela, nous retranchons de ce chapitre les sommes inscrites au titre des diverses procédures de gestion active de dette, tant en dépenses qu'en recettes.

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	69 633 142	73 145 800	65 204 544	70 140 938 + 7,6 %	2 950 740
Recettes	14 440 246	13 113 717	11 367 225	9 594 867 - 15,6 %	3 523 559

En matière de dépenses :

* le remboursement de la dette en capital s'élève à 67 145 KF contre 56 349 KF en 1992 soit une progression de 19,2 %.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette hausse :

- le vieillissement de notre dette ; en effet, au cours des premières années de la vie d'un prêt, nous remboursons une part importante d'intérêts et peu de capital. Au fur et à mesure du vieillissement du prêt, ces proportions s'inversent,

- la baisse des taux d'intérêt enregistrée courant 1993 ; de ce fait, pour les nouveaux prêts contractés en 1993, avec une ou plusieurs échéances infra-annuelles, nous avons amorti une part de capital plus importante. C'est ainsi que pour un prêt de même montant, même durée au taux de 7 %, on rembourse 26 % de capital supplémentaire par rapport à un prêt à 10 % la première année,

- l'actualisation du capital de notre prêt en devises en fonction du taux de change du DM se chiffre à 895 KF contre 283 KF en 1992.

Par ailleurs, nous avons également remboursé par anticipation 34 KF suite à une vente de terrain sur la ZA des Montarmots.

* les opérations relatives à la dette récupérable s'élèvent à 349 KF et les autres mouvements de créances à 2 438 KF dont 636,5 KF de TVA sur immobilisations à récupérer.

En matière de recettes :

Les emprunts de refinancement des diverses opérations de gestion active de dette ont été contractés auprès des organismes suivants :

65 203 KF Crédit Local de France

32 407 KF Caisse d'Épargne

21 019 KF Crédit Foncier

118 629 KF encaissés au chapitre 925 ; mais il faut également ajouter 3 391 KF réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et qui ont été encaissés au chapitre 908.

Chapitre 927 - Financement globalisé de la section d'investissement

Conformément à la réglementation en vigueur, la section d'investissement doit être présentée en équilibre, ainsi le total des recettes réalisées doit être égal au total des dépenses effectuées. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un mouvement d'ordre budgétaire et non d'une opération réelle, qui s'inscrit en recettes à ce chapitre et en dépenses au chapitre 930 de la section de fonctionnement.

Ce prélèvement de 79 551 004,03 F traduit la capacité d'autofinancement brut de la commune. En pourcentage, il est égal à :

$$\frac{100 \times 79\,551\,004,03}{(396\,035\,015,85 - 122\,063\,495,66^*)} = 29\% = 273\,971\,520,19$$

* total des dépenses d'investissement - opérations de dette liées à la gestion active

Évolution du taux d'autofinancement au cours des cinq dernières années :

1989 : 29,5 %)

1990 : 30,8 %)

1991 : 30,5 %) soit une moyenne de 30,5 %

1992 : 32,9 %)

1993 : 29,0 %)

2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section retrace tant en recettes qu'en dépenses :

1) les opérations réelles,

2) les opérations indirectes (sans incidence sur la trésorerie) destinées à faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font apparaître, hors renégociation de la dette, une évolution des dépenses de 2,3 % et des recettes de 4,4 %. Un examen plus approfondi en sera fait chapitre par chapitre.

Je vous rappelle que le taux d'inflation constaté au cours de l'année 1993 était de 2 %.

Chapitre 930 - Service Financier

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	161 711 077	168 457 886	160 916 111	160 754 268 - 0,1 %	6 466 519
Recettes	1 790 200	2 737 160	1 822 249	2 935 794 + 61,1 %	0

Ce chapitre enregistre en dépenses le prélèvement sur recettes ordinaires qui figure en recettes au chapitre 927 et les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers), le capital étant imputé au chapitre 925.

Le montant des intérêts remboursés s'élève à 75 979 KF contre 72 201 KF en 1992, soit + 5,2 %.

Les frais de ligne de trésorerie sont passés de 2 332 KF en 1992 à 2 648 KF en 1993. Les lignes de trésorerie ont permis de répondre à des besoins ponctuels en liquidités et d'éviter l'encaissement prématuré d'emprunts à long terme.

Les recettes indirectes sont égales au déficit de ce chapitre (157 818 KF). Elles correspondent à la facturation des frais financiers aux services utilisateurs :

932 Ensembles immobiliers et mobiliers

936 Voirie

937 Réseaux communaux

Chapitre 931 - Personnel Permanent

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	379 633 834	392 974 309	378 913 261	391 685 975 + 3,4 %	0
Recettes	3 734 900	3 566 000	4 183 395	4 736 821 + 13,2 %	0

Maîtrise de la masse salariale

Les dépenses du chapitre 931 (931.0 - Formation professionnelle et 931.1 - Rémunérations et charges) se sont élevées à 391 685 975 F en 1993 contre 378 913 261 F en 1992, soit une augmentation de 3,37 % seulement, arrondie à 3,4 %. Cette augmentation avait été de 4,15 % en 1992 (CA 1992 par rapport au CA 1991).

Les deux objectifs principaux définis pour l'année 1993, à savoir :

- le non-remplacement des emplois libérés à l'occasion des départs des agents des services à raison d'au moins un sur deux,

- la diminution du recours à l'embauche de temporaires

ont été atteints.

* *Effectifs*

Les effectifs du personnel permanent de la Ville (temps complet et temps non complet) ont diminué en 1993 de l'équivalent de 41 emplois à temps complet (passage de 2 270 à 2 229 emplois permanents équivalents temps complet de décembre 1992 à décembre 1993).

Néanmoins la Ville a développé une politique de **titularisation des agents non titulaires** dans le cadre des règles statutaires (22 cas en 1993) et de **constitution d'équipes polyvalentes d'agents titulaires** (auxiliaires de puériculture, ASEM, agents d'entretien).

Cette maîtrise de la masse salariale n'a pas empêché non plus le développement de certains secteurs d'activité par la création de postes (5,5 postes), notamment 2 postes à la Police Municipale et 1 poste de chargé de mission au Service Développement Économique.

** Crédits de personnel temporaire*

Les crédits de personnel temporaire - article 611 (hors charges) se sont élevés à 5 256 643 F en 1993 contre 7 459 959 F en 1992, soit une diminution de 29,5 %.

** Coût des heures supplémentaires*

Le coût des heures supplémentaires s'est élevé à 2 466 133 F en 1993 contre 2 983 342 F en 1992, soit une diminution de 17,34 %.

Cette politique de maîtrise de la masse salariale s'est également accompagnée **d'une politique de redéploiement ou de réorientation du personnel** qui peut intervenir pour diverses raisons, à savoir notamment la modification de l'organisation du travail, des problèmes personnels d'un agent à l'intérieur de son service, la perte de motivation, les conflits, l'évolution du travail demandé, des problèmes de santé, etc. A cet effet, une fonction «gestion de carrière du personnel à redéployer ou à réorienter» a été créée au Service Ressources Humaines par restructuration interne. Ce dispositif a concerné 20 agents en 1993.

Mesures en faveur du personnel

Cette maîtrise de la masse salariale a néanmoins permis des mesures significatives en faveur du personnel.

** Intégration dans les cadres d'emplois*

Les fonctionnaires relevant de la filière médico-sociale ont été intégrés dans les cadres d'emplois correspondants (36 décrets ont mis en place les statuts particuliers des cadres d'emplois de cette filière).

** Régimes indemnitaires*

Les régimes indemnitaires de la filière médico-sociale (280 fonctionnaires concernés), de la filière culturelle (112 fonctionnaires concernés) et de la filière sportive (16 fonctionnaires concernés) ont été appliqués à compter du 1^{er} juin 1993. Les modalités de ces régimes indemnitaires ont été élaborées conformément aux principes généraux retenus pour les filières administrative et technique et par référence aux régimes définis pour ces filières.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 1992, la deuxième étape de l'évolution des régimes indemnitaires des filières administrative et technique a pris effet le 1^{er} janvier 1993. Cette évolution a été prise en compte dans la détermination du montant des régimes indemnitaires des filières médico-sociale, culturelle et sportive au 1^{er} juin 1993.

** Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)*

Cette indemnité partiellement prise en compte dans la liquidation de la pension, a été mise en place en faveur des fonctionnaires des cadres d'emplois :

. des agents administratifs et des adjoints administratifs exerçant à titre principal des fonctions d'accueil du public,

. des agents techniques et des agents de maîtrise accomplissant les fonctions de dessinateur.

* *Groupe de travail des éboueurs*

La CNRACL refuse désormais d'accepter en catégorie B les services effectués par les éboueurs dans les emplois d'ouvrier professionnel malgré un engagement écrit de 1977. Cette position résulte d'une interprétation très restrictive des textes régissant le classement en catégorie B active (analyse élaborée avec les ministères de tutelle). Une délégation conduite par M. VUILLEMIN, Adjoint délégué au Personnel, et composée de représentants de l'Administration, des personnels concernés et des organisations syndicales, a été reçue en décembre 1993 par le Président de la CNRACL. En janvier, deux représentants de cet organisme sont venus à Besançon afin de mettre au point une solution aux problèmes rencontrés. Des propositions concernant des situations individuelles ont été faites.

Un groupe de travail comprenant des représentants des personnels concernés et des organisations syndicales a été mis en place pour examiner la nouvelle organisation des collectes, les possibilités de réorientation des agents pouvant connaître des problèmes de santé après l'âge de 50 ans et la situation administrative de cette catégorie d'agents.

Une concertation avec les autres personnels nommés dans des emplois classés en catégorie B et qui ne rencontrent cependant pas les mêmes types de problèmes, a également été mise en œuvre.

La formation

40 000 heures de formation dont 4 700 heures de formation initiale post-recrutement ont été utilisées au cours de l'année 1993 pour 969 agents dont 21 en formation initiale. La politique mettant l'accent sur la formation du personnel s'est donc poursuivie.

En outre, dans le cadre de son **plan de formation**, la Ville a donné la priorité au développement de 4 types d'actions liées à ses axes de gestion des ressources humaines. Il s'agit :

- d'une action de soutien aux redéploiements de personnel,

- d'une action de formation systématique aux gestes et postures du travail, intégrée à la période de stage de tout agent nouvellement recruté dans un secteur où il est appelé à manipuler des objets lourds,

- d'actions de sensibilisation et de formation aux techniques de l'évaluation finalisée en vue du suivi et de l'évaluation des personnels recrutés dans le cadre des Contrats Emplois Solidarité et de l'apprentissage,

- d'une action portant sur l'accueil du public au téléphone.

Une meilleure gestion

* *Tableaux de bord*

Afin de permettre un meilleur suivi budgétaire et de sensibiliser les services, des quotas sont définis chaque année en concertation avec les chefs de service. Ils concernent notamment :

- les crédits de personnel temporaire,

- les heures supplémentaires,
- les crédits de formation,
- les frais de mission.

Des bilans mensuels sont adressés aux services afin d'assurer un suivi régulier et rigoureux. Dans le cadre d'une meilleure gestion et de la gestion prévisionnelle du personnel, des tableaux de bord sont également fournis aux services. Ils se présentent désormais sous forme synthétique et graphique au travers d'un logiciel fonctionnant sur micro-ordinateur. Ces indicateurs sont donnés par service et pour la collectivité (référentiel). Ils ont notamment trait :

- aux effectifs (pyramide des âges, évolution des effectifs, répartition par service, par catégorie...),
- à l'absentéisme (taux d'absentéisme, analyse des différents types d'absences, suivi des arrêts de travail pour maladie ordinaire, accident...),
- aux coûts de personnel temporaire et permanent,
- aux rémunérations,
- aux départs prévisionnels en retraite,
- aux heures supplémentaires.

* *Groupe de travail absentéisme*

Un groupe de travail composé de chefs de service, de la Médecine du Travail, de représentants des organisations syndicales a été mis en place afin de réfléchir sur l'absentéisme, phénomène globalement croissant. Il est chargé de proposer des solutions tendant à lutter contre l'absentéisme injustifié et donc d'obtenir une meilleure cohésion au sein du personnel et une meilleure utilisation des ressources humaines par la prévention, la formation et le redéploiement. L'expérience de prévention en matière d'accident de travail menée dans le Service Parc Auto Déchets, en étroite collaboration avec la Médecine du Travail, sera poursuivie et étendue progressivement à d'autres services.

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	40 238 224	38 791 227	38 748 539	38 026 326 - 1,9 %	0
Recettes	2 937 707	12 648 337	3 088 367	13 058 446 + 322,8 %	0

Ce chapitre regroupe les frais généraux et les frais d'entretien des bâtiments et véhicules municipaux.

Globalement les dépenses de ce secteur ont diminué de 1,9 %. Elles traduisent ainsi la volonté de freiner les dépenses de fonctionnement.

Cette tendance générale recouvre toutefois des situations hétérogènes :

Ainsi on peut noter la hausse de 17,7 % (+ 499 KF) du poste loyers et charges locatives qui s'explique principalement par le règlement à la SAIEMB sur l'année 1993 de loyers et charges intéressant les exercices précédents et relatifs au local abritant la Mission Locale 3, rue de la Cassotte (340 KF au titre de 1991 et 1992).

Les carburants affichent une progression de 5,6 % (+ 159 KF) qui résulte de la hausse des tarifs, la consommation étant équivalente à celle de l'année précédente.

Les autres postes importants de ce secteur enregistrent des baisses :

- entretien des bâtiments : - 16,9 % (- 848 KF)
- gaz : - 7 % (- 522 KF)
- électricité : - 0,3 % (- 17 KF).

Les recettes de ce chapitre se montent à 13 058 KF contre 3 088 KF, soit + 9 970 KF.

Il convient toutefois de nuancer ces chiffres. On peut en effet noter la présence d'une écriture d'ordre pour un montant de 8 245 KF contribuant à valoriser la main-d'œuvre relative à des travaux exécutés par la régie municipale en les inscrivant en contrepartie en dépenses de la section d'investissement.

Les recettes réelles passent donc de 3 088 KF à 4 814 KF. En 1993, la Ville a encaissé 669 KF de dégrèvement de taxes foncières et 582 KF correspondant à l'entretien des véhicules du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 1992.

Chapitre 934 - Administration Générale

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	16 097 233	16 716 083	15 843 101	16 352 864 + 3,2 %	215 000
Recettes	1 026 970	1 034 793	1 111 983	979 153 - 12,0 %	0

On constate sur l'ensemble de ce chapitre une augmentation des dépenses de 3,2 %.

Les principales hausses concernent :

- les postes indemnités et cotisation des élus municipaux (+ 595 KF). Cette évolution découle de la décision du Conseil Municipal du 24 mai 1993 fixant le régime indemnitaire des élus en conformité avec les dispositions de la loi du 3 février 1992,

- les honoraires versés au Cabinet BOSSARD Consultants (+ 278 KF) pour son analyse menée sur les coûts des services municipaux.

D'autres postes importants subissent des hausses plus modérées : téléphone + 5,6 % (+ 140 KF).

On note également quelques baisses significatives concernant :

- le secteur informatique : 6 006 KF à 5 908 KF (- 98 KF),
- la prime d'assurance pour responsabilité civile (- 255 KF). Cette baisse résulte de l'appel d'offre lancé en 1991,
- les frais d'impression (- 150 KF). En 1993, la Ville a passé moins d'annonces pour divers recrutements.

L'évolution négative des recettes de ce chapitre est due principalement à la baisse de la participation du Conseil Communal du Grand Besançon versée à la Ville (400 KF en 1992 pour 200 KF en 1993).

Chapitre 936 - Voirie communale

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	14 761 944	13 288 748	14 498 520	13 048 501 - 10,0 %	30 000
Recettes	1 406 250	9 008 962	1 536 241	9 362 315 + 509,4 %	0

Conformément à la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, ce chapitre enregistre globalement une baisse de 10 %, se répartissant uniformément sur les secteurs importants qui le composent :

- le secteur éclairage de la voirie communale enregistre une baisse de 10,4 % (- 632 KF) s'expliquant en majeure partie par les décalages apportés par EDF dans le relevé de certains de ses compteurs,
- le secteur des frais communs passe de 3 774 KF à 3 402 KF (- 9,9 %),
- le secteur espaces verts et jardins régresse de 15,1 % et s'élève à 1 840 KF contre 2 166 KF l'an passé,
- le secteur circulation et signalisation baisse de 10,6 % et s'élève à 987 KF contre 1 104 KF en 1992.

On peut toutefois noter la hausse de 101 KF du secteur nettoyage qui se monte à 388 KF, hausse correspondant principalement à la location de bennes pour centraliser le dépôt des déchets en décharge contrôlée.

Globalement, les recettes du chapitre passent de 1 536 KF à 9 362 KF, soit une progression de 7 826 KF. Il convient toutefois, à l'instar du chapitre 932, de nuancer cette évolution. On note en effet la présence d'une écriture d'ordre d'un montant de 7 649 KF contribuant à valoriser la main-d'œuvre relative à des travaux exécutés par la régie municipale en les inscrivant en contrepartie en dépenses de la section d'investissement.

Chapitre 937 - Réseaux communaux

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	4 442 500	5 747 107	4 442 368	4 388 532 - 1,2 %	0
Recettes	707 000	2 321 000	696 014	2 321 166 + 233,5 %	0

Ce chapitre concerne d'une part les opérations comptables intervenant entre le budget du Service Assainissement et le budget Ville et d'autre part les dépenses d'entretien des réseaux téléphoniques.

La redevance verse par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales est maintenue à 3 903 KF.

La contribution du Service Assainissement aux dépenses du budget principal s'élève à 2 320 KF contre 695 KF en 1992, conformément à la décision de réévaluer cette participation.

Chapitre 940 - Relations Publiques

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	8 495 002	8 089 465	8 301 698	7 699 315 - 7,3 %	117 000
Recettes	2 169 205	1 718 513	1 917 475	1 546 796 - 19,3 %	0

Ce chapitre enregistre globalement une baisse de ses dépenses de 7,3 %. Cette tendance générale masque toutefois des variations hétérogènes des principaux secteurs.

Les principales hausses concernent :

- le secteur «journal municipal» qui passe de 1 468 KF à 1 699 KF. Cette progression de 15,7 % correspond au coût pour une année complète de la nouvelle présentation de BVV,

- le secteur «fêtes publiques et cérémonies» passe de 1 760 KF à 2 010 KF, soit + 14,2 %, hausse découlant en partie des illuminations de fin d'année. Un des événements marquants de l'année fut la visite de M. MITTERRAND, Président de la République, pour l'inauguration de la sculpture de Jorge SOLER en hommage aux Étrangers de la Résistance.

Les principales baisses concernent :

- le secteur «autres actions d'information» qui passe de 3 433 KF à 2 666 KF (- 22,4 %). L'organisation des championnats du monde de dirigeables en 1992 explique le niveau exceptionnel atteint par les dépenses cette année-là,

- le secteur «élections et référendums» qui passe de 563 KF à 369 KF (- 34,5 %). Trois scrutins nationaux ont été organisés en 1992 : le référendum sur Maastricht, les élections régionales et cantonales ainsi que les élections prud'homales ; 1993 n'a connu qu'un seul scrutin relatif aux élections législatives,

- le secteur «parrainage, jumelage, coopération» qui passe de 799 KF à 699 KF (- 12,6 %). En 1992, l'organisation du colloque «Ascomade» avait généré des dépenses supplémentaires pour ce secteur.

En ce qui concerne les recettes, elles baissent en apparence de 371KF. Mais cette évolution est due d'une part aux recettes exceptionnelles encaissées en 1992 pour le championnat du monde de dirigeables et d'autre part à l'augmentation en 1993 de la participation des commerçants aux illuminations de fin d'année et à l'encaissement de subventions de la CEE pour la rénovation de l'éclairage public et pour un échange d'expérience entre villes européennes.

Chapitre 942 - Sécurité et Police

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	3 012 205	3 088 785	2 904 050	2 870 370 - 1,2 %	0
Recettes	1 443 855	1 748 775	2 542 730	2 054 488 - 19,2 %	0

Globalement, les dépenses de ce chapitre diminuent de 1,2 % ; les dépenses du Service Incendie régressent de 6,4 % à 1 660 KF contre 1 774 KF en 1992. Le coût annuel de la fourrière pour 1993 s'élève à 1 017 KF contre 983 KF en 1992, soit en progression de 3,5 %.

Le secteur «protection civile» (126 KF) a enregistré les dépenses liées à la procédure de péril imminent concernant notamment l'immeuble 9, rue Granvelle (113 KF).

Les recettes de ce chapitre enregistrent une baisse apparente de 19,2 % et s'élèvent à 2 054 KF. Mais en fait, après réaffectation des subventions du Service Départemental d'Incendie sur l'exercice d'exploitation concerné (en 1992 ont été versées les subventions 1991 et 1992) les recettes progressent de 2 %.

Chapitre 943 - Enseignement

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	10 549 425	10 430 332	9 980 879	9 807 898 - 1,73 %	60 000
Recettes	7 752 852	6 815 915	8 160 294	7 050 189 - 13,6 %	0

Les dépenses directes sont en légère diminution par rapport à l'année précédente, 9 808 KF contre 9 981 KF (- 1,7 %). Pour appréhender cette évolution, il faut étudier séparément les principaux secteurs :

Enseignement du premier degré

Ce poste affiche une diminution de 139 KF de ses dépenses. Cela correspond à la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Les recettes passent de 1 331 KF à 1 011 KF. Cette régression est due au fait que la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires bisontins demandée aux communes périphériques n'a pas été facturée aux communes faisant partie du District. La régularisation de l'année scolaire 1992/1993 se fera en 1994 avec un tarif spécifique (délibération du 14 février 1994).

Enseignement du second degré

Les dépenses passent de 711 KF à 505 KF : régression qui découle de l'application de la loi du 4 juillet 1990 qui prévoit l'extinction en 1994 de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges (502 KF en 1993 pour 708 KF en 1992).

Le Conservatoire et l'École des Beaux-Arts

Les dépenses directes de ces deux écoles passent respectivement de 353 KF à 285 KF et de 278 KF à 518 KF en 1993.

Les crédits du Conservatoire diminuent conformément aux directives concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'École des Beaux-Arts, quant à elle, voit ses crédits augmenter suite à la réaffectation d'une subvention attribuée par le Ministère de la Culture pour le fonctionnement de l'atelier de recherche et de création graphique.

Pour les recettes, celles du Conservatoire restent quasiment stables : 3 617 KF pour 3 581 KF en 1992. Par contre, celles de l'École des Beaux-Arts affichent en apparence une baisse. Mais en réalité si on ne tient pas compte du reliquat de la subvention de fonctionnement pour l'année 1991 versé en 1992, l'encaissement pour 1993 est de 2 423 KF contre 2 364 KF l'année précédente.

Chapitre 944 - Œuvres sociales scolaires

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	15 263 483	14 553 402	15 257 570	14 538 891 - 4,7 %	0
Recettes	11 150 000	13 295 000	10 893 080	13 096 384 + 20,2 %	0

Ce chapitre enregistre une baisse de ses dépenses de 4,7 % (- 719 KF) correspondant à la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ainsi, les subventions versées ont été maintenues à leur niveau de 1992 (3 287 KF). L'effort a porté sur le coût du personnel vacataire du

secteur «cantines scolaires» qui régresse de 2,3 % et sur l'achat des denrées alimentaires (- 8,8 %), tandis que trois restaurants ont ouvert à la dernière rentrée scolaire.

Les recettes augmentent en apparence de 20,2 %. Mais si on réaffecte à 1992 l'encaissement des recettes provenant des repas fournis aux centres de loisirs (675 KF) pendant l'été, la progression est de 7,4 %.

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	33 239 564	34 727 672	32 181 183	34 115 954 + 6,0 %	84 250
Recettes	13 747 840	14 318 577	12 965 611	13 739 305 + 6,0 %	311 550

Les dépenses directes de ce chapitre se répartissent à hauteur de 17,3 % (5 894 KF) dans le domaine sportif, 58,6 % (19 997 KF) pour le secteur culturel et 24,1 % (8 225 KF) pour la Prévention et l'Animation Socio-Culturelle.

Le domaine sportif

Les dépenses de ce secteur passent de 5 364 KF à 5 894 KF, soit une augmentation de 9,9 %.

Les crédits de subventions, soit 4 798 KF contre 4 329 KF en 1992 (+ 10,8 %) représentent 81,4 % des dépenses de ce secteur. Les contrats d'objectifs pour le sport de haut niveau génèrent une augmentation de 297 KF, les subventions versées pour le sport amateur (1 600 KF) et au Centre National des Invalides (200 KF) sont quasiment au même niveau que l'année précédente. Les crédits destinés aux associations sportives passent de 186 KF à 212 KF. A partir de 1993, le Sport Nautique Bisontin reçoit une subvention de fonctionnement (150 KF).

Le reste des dépenses de ce secteur se répartit entre les frais de personnel vacataire (276 KF contre 272 KF en 1992) et les crédits de fonctionnement courant (820 KF contre 763 KF en 1992), augmentation due en partie à la maintenance des panneaux d'affichage des scores. Les frais supplémentaires occasionnés par l'ouverture de la nouvelle patinoire ont été supportés par l'ensemble de ce secteur.

Les recettes, quant à elles, passent de 5 536 KF à 5 604 KF (+ 1,2 %).

Seule, la patinoire voit ses recettes augmenter. Cela est dû à l'ouverture de la nouvelle patinoire en septembre 1993 qui engendre des recettes d'exploitation plus importantes, soit + 306 KF (ventes diverses).

Le secteur culturel

Les dépenses directes sont en légère augmentation (+ 1,1 %) ; elles atteignent 19 997 KF pour 19 789 KF en 1992. Les recettes passent de 5 684 KF à 6 012 KF (+ 5,8 %).

Ces évolutions ne peuvent être appréhendées qu'après examen des principaux secteurs d'activités.

Bibliothèques

Les dépenses s'élevèrent à 2 046 KF contre 2 289 KF en 1992 (- 10,6 %). Cette diminution correspond à la volonté de freiner les dépenses courantes de fonctionnement.

La diminution des encaissements de recettes (593 KF pour 691 KF l'année précédente) provient en partie d'une subvention du Centre National des Lettres versée en 1992 pour la Médiathèque et qui n'a pas été reconduite en 1993.

Musées (des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance)

Si on enlève les crédits concernant le Centre d'Arts Contemporains (220 KF) inscrits en 1993 au chapitre «salles de spectacles», les dépenses de ce secteur passent de 1 268 KF à 1 589 KF, soit une augmentation de 321 KF qui correspond principalement à une évolution importante des crédits destinés au Musée des Beaux-Arts (+ 271 KF) et au Musée d'Histoire (+ 48 KF). Cette hausse est compensée par une progression équivalente des recettes (+ 310 KF) qui découle essentiellement de la vente d'ouvrages et de moulages faits par les musées.

Citadelle

Les dépenses de ce secteur passent de 504 KF à 339 KF en 1993. Cette diminution provient principalement du fait qu'en 1992, il y a eu des travaux d'entretien importants à la Citadelle (106 KF) et de la mise en place de l'insectarium.

Les recettes par contre, enregistrent une hausse. En 1993, l'encaissement a été de 2 894 KF au lieu de 2 665 KF l'année précédente. On remarque une légère amélioration des entrées à la Citadelle (+ 182 KF) et une augmentation des ventes diverses (+ 69 KF).

Autres activités culturelles

Sous cette rubrique, on regroupe d'une part les subventions versées aux sociétés culturelles qui restent sensiblement au même niveau, soit 1 959 KF dont 710 KF pour le Festival de Musique et d'autre part les crédits destinés au «Service Culturel» qui sont en diminution par rapport à 1992 (250 KF contre 472 KF). Plusieurs dépliants et plaquettes avaient été réalisés l'année précédente. Les dépenses de l'Atelier Audiovisuel passent de 65 KF à 193 KF.

Salles de spectacles

Ce poste regroupe les activités du Théâtre, de l'Espace Culturel de Planoise, du Kursaal et du Centre Dramatique National de Franche-Comté.

Il passe de 9 537 KF à 10 578 KF. La subvention versée à l'Espace Culturel de Planoise est de 4 044 KF. Un nouveau contrat a été signé en octobre 1992 avec une activité supplémentaire concernant les arts plastiques contemporains.

Le Centre Dramatique a reçu 1 471 KF et M. Lionel PATRICK 3 428 KF pour organiser la saison lyrique. Quant au Kursaal, 250 KF ont été versés pour la célébration du centenaire.

Animation de quartiers

Les dépenses de ce secteur restent stables : 1 858 KF contre 1 851 KF l'année précédente.

Animation Socio-Culturelle - Prévention

Conformément à l'orientation générale tendant à la réduction progressive des dépenses de fonctionnement, l'Animation Socio-Culturelle a généré 5 447 KF de dépenses contre 5 645 KF en 1992. Toutefois, les crédits destinés à la prévention passent de 1 384 KF à 2 778 KF. Cette augmentation est due à la nouvelle manière de gérer ce secteur. En effet, depuis 1993 la Ville a confié à l'Association ADDSEA le soin de poursuivre le travail entrepris depuis de nombreuses années sur les quartiers en direction des jeunes en difficulté. Les six éducateurs spécialisés de la Ville ont été intégrés au sein de l'association qui a reçu une subvention de 1 560 KF pour mener à bien sa mission, somme correspondant aux salaires imputés antérieurement au chapitre 931.

Les recettes passent de 1 096 KF à 624 KF. Cette diminution est consécutive à la nouvelle gestion de ce secteur.

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	29 886 077	31 358 427	29 282 526	31 335 440 + 7,0 %	0
Recettes	37 405 022	38 639 937	37 238 075	38 775 549 + 4,1 %	47 259

La comparaison de ce chapitre budgétaire avec l'exercice 1992 montre une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes (soit respectivement + 7 % et + 4,1 %).

Frais communs

Ce sous-chapitre permet d'individualiser le coût des conciergeries des centres sociaux faisant partie des opérations de liaison Ville-CCAS. Les subventions allouées par la Ville progressent de 8,1 %. Les recettes correspondant :

- aux recouvrements de traitements du personnel mis à la disposition du CCAS par la Ville,
- aux locations des immobilisations,
- aux charges d'entretien

augmentent sensiblement au même rythme que les subventions, soit 8,3 %.

Service Municipal d'Hygiène

En tenant compte de la non-facturation des prestations informatiques à compter de 1993 (139 KF en 1992), ce secteur connaît une diminution réelle de 7 %.

Celle-ci résulte d'une réduction des dépenses suivantes :

- produits pharmaceutiques - 15 %
- analyses d'eau par le CHR - 11 %
- dératisation - 18 %

Les dépenses d'impressions (étiquettes bébé non fumeur - catalogues c'est beau la santé) ont par contre été sensiblement augmentées ; elles passent de 42 KF en 1992 à 121 KF en 1993.

Les subventions aux associations pour la surveillance de la qualité de l'air et pour la prévention de la pollution atmosphérique ont été maintenues à leur niveau 1992.

Les recettes diminuent fortement - 39 %, notamment par une baisse ponctuelle du produit des ventes d'ouvrages, 69 KF en 1992 et 14 KF en 1993 (les ventes enregistrées en début 1994 sont déjà bien supérieures).

Le produit lié aux désinfections passe de 54 KF à 65 KF en 1993, + 20 %.

Ambulances

Les dépenses, qui croissent de 4,6 % du fait de l'augmentation des frais de carburant, enregistrent toutefois une diminution du poste fournitures diverses du Service Incendie.

La baisse des recettes - 11,7 % est liée à une diminution du recouvrement des frais de carburant.

Les ambulances du CHR fonctionnent de plus en plus à l'essence sans plomb que ne peut fournir la caserne des Pompiers. Le ravitaillement se fait donc à l'extérieur et est facturé directement au CHR.

Services Enfants

Les opérations de ce sous-chapitre retracent :

- les subventions versées par la Ville dans le cadre des opérations de liaison Ville-CCAS pour les crèches collectives, les haltes-garderies et les crèches familiales. La progression des dépenses de 7 % est compensée par le CCAS lors du recouvrement des charges de traitement pour le personnel de la Ville mis à disposition du CCAS,

- les différents programmes du contrat enfance 0 à 6 ans, avec :

Antenne Petite Enfance

La participation de la Ville au fonctionnement de la halte-garderie micro-crèche gérée par l'Association «Antenne Petite Enfance» s'élève à 504 KF en 1993. Le recouvrement de recettes qui correspond à une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales est de 254 KF.

BAOBAB

Pour le fonctionnement de ce lieu d'accueil parents-enfants qui propose des animations sensorielles autour du livre, du jeu, de sorties, la participation de la Ville est de 142 KF. Pour cette structure, la Caisse d'Allocations Familiales nous a versé une subvention de 73 KF.

Relais assistantes maternelles

Depuis le 1^{er} août 1993, la Ville participe au fonctionnement du «relais assistantes maternelles» géré par la Mutualité du Doubs. Sa participation versée au prorata des mois de fonctionnement se chiffre à 44 KF. La Caisse d'Allocations Familiales nous verse également une subvention, qui en 1993, était de 30 KF.

Centre de Soins Infirmiers Municipal

Les dépenses relatives à ce sous-chapitre augmentent de 8,1 %. Cette hausse est liée à une consommation plus importante des produits pharmaceutiques. Les recettes sont stables, + 0,9 %.

Service Médical des nuits et des dimanches

La subvention versée à l'Association des Urgences Médicales de Besançon est restée identique (33 KF).

Centres Sociaux

Les subventions versées par la Ville pour les centres en économie sociale et familiale dans le cadre des opérations de liaison Ville-CCAS progressent de 3,3 %. Le recouvrement des locations des immobilisations et des traitements évolue de + 2,5 %.

Cimetières

Les dépenses de fossoyage passent de 106 KF en 1992 à 111 KF en 1993 et les recettes provenant des concessions de 837 KF en 1992 à 873 KF en 1993.

Pompes Funèbres

La progression des recettes de 10,6 % est essentiellement due à la perception des taxes de crémation.

Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	162 786	132 620	160 475	119 714 - 25,4 %	0
Recettes	269 000	279 760	274 114	151 306 - 44,8 %	0

Ce chapitre retrace l'activité du service de la Médecine du Travail auquel incombe la surveillance médicale du personnel de la Ville et du CCAS.

Les dépenses correspondant aux frais de produits pharmaceutiques et aux analyses demandées au CHR et au Centre Régional de Transfusion Sanguine sont en forte baisse, respectivement - 54,5 % et - 20,3 %. Il en est de même pour les dépenses relatives à l'acquisition de petit matériel et d'outillage (19 KF en 1992 ; 4 KF en 1993).

Les recettes enregistrent une baisse de 44,8 % justifiée par le fait que la participation due par le CCAS pour les visites médicales de son personnel n'a été encaissée que pour le premier semestre 1993 (celle correspondant au deuxième semestre l'a été en janvier 1994).

Chapitre 955 - Aide sociale

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	59 793 486	62 252 645	59 660 398	61 827 349 + 3,6 %	0
Recettes	2 544 000	2 163 781	2 666 101	2 238 152 - 16,0 %	13 781

Ce chapitre enregistre une hausse des dépenses de 3,6 % engendrée par :

- la progression des dépenses d'aide sociale aux chômeurs (20,2 %),
- l'augmentation de la participation de la Ville aux dépenses d'aide sociale à la charge du Département qui passe de 17 084 KF en 1992 à 18 843 KF en 1993, soit + 10,3 %.

Les recettes enregistrent une baisse importante de 16 %. En effet, à partir de 1993, la participation du CCAS pour l'entretien de ses véhicules par la Ville n'est plus comptabilisée au chapitre 955 mais au 932 (participation 1992 : 460 KF ; participation 1993 : 452 KF).

Le compte administratif 1992 faisait également apparaître le reversement à l'Association pour l'Accueil des Travailleurs Étrangers d'un acompte sur subvention du Fonds d'Action Sociale pour un montant de 130 KF.

Par contre, les remboursements effectués par le CNASEA pour les cotisations patronales relatives aux Contrats Emploi Solidarité (CES) passent de 2 076 KF en 1992 à 2 238 KF en 1993 du fait de l'augmentation du nombre de CES en 1993.

Chapitre 961 - Interventions économiques générales

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	8 632 976	6 354 885	8 024 436	5 832 722 - 27,3 %	52 801
Recettes	2 956 995	2 226 723	2 748 303	1 289 285 - 53,1 %	150 000

Expansion économique régionale

Les dépenses de ce secteur, pour 1993, sont inférieures de 6,5 % par rapport à 1992.

Nous remarquons :

- une réduction des subventions accordées aux associations d'aide au travail (1 807 KF en 1992 ; 1 564 KF en 1993) ; en effet, la Ville souhaite se désengager dans le financement des organismes de formation. La formation est une compétence qui relève de la Région,

- une diminution de la cotisation versée au Conseil des Communes du Grand Besançon (614 KF en 1992 ; 606 KF en 1993).

Par contre, les participations versées pour le fonctionnement des aérodromes sont en augmentation :

- Dole-Tavaux (229 KF en 1992 ; 269 KF en 1993) + 17,5 %
- Besançon-La Vèze (59 KF en 1992 ; 83 KF en 1993) + 40,7 %

La diminution des recettes de ce sous-chapitre, - 15,6 %, n'est qu'apparente. En effet, à partir du quatrième trimestre 1993, les remboursements de salaires pour le personnel de la Mission Locale pour l'Emploi sont encaissés au chapitre 931 et non plus au 961.

Atelier d'Urbanisme

Les dépenses diminuent sensiblement. Le poste «autres fournitures» passe de 78 KF en 1992 à 11 KF en 1993.

Les recettes correspondent à un excédent au bilan de clôture de la ZI des Tilleroyes (106 KF) ainsi qu'à un reversement de TVA par la SEDD pour la ZI de Trépillot (243 KF).

Activités des syndicats de communes

Les dépenses de ce secteur passent de 2 747 KF à 865 KF. Cette diminution s'explique par le versement en 1992 d'une participation au Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin pour un montant de 2 001 KF.

En matière de recettes, seule la commune de Chalezeule a reversé une partie de la taxe professionnelle au titre de 1993 (246 KF en 1993 ; 219 KF en 1992, + 12,3 %). La part communale de taxe professionnelle encaissée par la commune de Chemaudin (650 KF contre 632 KF en 1992, + 2,8 %) n'a été reversée à la Ville qu'en 1994.

Tourisme

Les dépenses baissent de 1,5 % (1 847 KF en 1992 ; 1 820 KF en 1993).

La subvention versée à l'Office du Tourisme passe de 1 490 KF en 1992 à 1 531 KF en 1993.

La redevance d'exploitation du petit train touristique n'a pas été encaissée sur l'exercice 1993 mais le sera sur 1994.

Chapitre 964 - Interventions socio-économiques

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	98 892	51 000	98 891	45 540 - 53,9 %	0
Recettes	0	0	0	0	0

À ce chapitre figure la participation versée au Centre d'Amélioration du Logement du Doubs (CAL) pour la mise en œuvre du dispositif de recouvrement de loyers pour les logements du 69, rue Battant. La participation 1993 pour l'immeuble sis 2, rue Thiémanté a été reportée sur l'exercice 1994.

En 1992, 25 KF apparaissent au titre d'une participation de 50 % aux frais de personnel affecté aux bâtiments 63 à 67, rue de Chalezeule supportés par l'Office Municipal d'HLM. Cette participation a pris fin au 1^{er} juillet 1992.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	3 497 084	3 549 480	3 354 665	3 463 951 + 3,3 %	0
Recettes	16 319 385	16 501 270	16 905 239	18 710 043 + 10,7 %	0

Ce chapitre affiche une stabilité des dépenses par rapport à 1992. Par contre, l'augmentation des recettes demande une analyse des différents sous-chapitres.

Autres bâtiments locatifs

La redevance d'occupation pour l'exploitation de la station hydrominérale de Besançon-La Mouillère passe de 388 KF en 1992 à 425 KF en 1993 suite au renouvellement anticipé, en 1992, du contrat de concession avec le Casino Municipal et le restaurant touristique.

Le fléchissement des locations des immobilisations (2 737 KF en 1992 ; 2 509 KF en 1993) est dû principalement à un décalage dans l'encaissement des loyers. A compter de 1993, ces derniers ne sont plus facturés par la Recette Municipale mais par le Service Administration Générale. De ce fait, des titres de recette émis en début de période de location sont maintenant produits à terme échu, conformément au contrat.

Les bâtiments secteur Battant

La baisse des rentrées de loyer s'explique, comme précédemment, par un décalage dans l'émission des titres de recette de certains loyers.

Les bâtiments industriels

- *Pépinière 3, rue Violet*

Elle accueille des entreprises pour une durée de 2 ans. En 1993, un nombre important d'entreprises était en première année de location. La diminution des recettes tient au fait que les redevances pour la première année de loyer sont moins élevées (257 KF en 1992 ; 187 KF en 1993).

- *Société Clean Way*

Suite à la résiliation du contrat de location avec promesse de vente, une indemnité de 1 662 KF est demandée à cette société. Le montant des titres émis passe ainsi de 554 KF en 1992 à 2 169 KF en 1993.

- Pépinière ZAC de Planoise

La baisse de loyer est liée au départ d'une entreprise courant 1993 (23 KF en 1992 ; 7 KF en 1993).

- Bâtiment 10, rue Lavoisier

La mise en vente du bâtiment explique le non-recouvrement de loyer en 1993. En 1994, une entreprise a racheté les locaux.

Bâtiments industriels - Option TVA

Depuis septembre 1993, le loyer des sociétés GONCKEL, MONTS-JURA, SM2E, BOURGEOIS Découpage, est assujéti à TVA (taxe récupérée par les entreprises) pour éviter d'être soumise au paiement du droit au bail, taxe qui elle, n'est pas récupérable.

Voirie et parkings

En ce qui concerne le secteur du stationnement payant, les charges de gestion payées à Via-Stationnement augmentent de 67 KF. Pour connaître l'évolution exacte de cette dépense, il convient de prendre en considération les reversements à l'arrêté des comptes 1992 et 1993 des trop perçus sur les avances trimestrielles, à savoir :

* avances trimestrielles versées en 1992	2 886 KF
* charges d'exploitation 1992	- 2 658 KF

socle créditeur	228 KF
* avances trimestrielles versées en 1993	2 953 KF
* charges d'exploitation 1993	- 2 938 KF

solde créditeur	15 KF

qui a été reversé à la Ville en 1994.

Nous pouvons ainsi constater que le coût de la prestation du stationnement payée à Vis-Stationnement passe de 2 658 KF en 1992 à 2 938 KF en 1993, soit une augmentation de 10,5 %.

La taxe sur les emplacements publicitaires passe de 122 KF à 67 KF suite à des décalages d'encaissement et à la dépose de panneaux.

Les droits de stationnement de surface augmentent de 4,1 % (5 994 KF en 1992 ; 6 238 KF en 1993).

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux gérés directement, concédés ou affermés

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	83 136 521	86 484 791	81 613 882	84 271 682 + 3,3 %	840 822
Recettes	109 857 812	118 301 637	111 514 361	120 584 470 + 8,1 %	806 960

Ordures ménagères et déchets urbains

L'accroissement des dépenses (+ 9,6 %) est dû principalement au fait que la quantité de déchets transportés à Corcelles pour y être détruits a très fortement augmenté et que le coût de leur élimination a pratiquement doublé (671 KF en 1992 ; 1 988 KF en 1993).

Les recettes, elles, augmentent de 7,3 % :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 26 286 KF en 1992 à 28 904 KF en 1993, soit + 10 %,

- la recette de la vente de chaleur produite par l'usine d'incinération augmente de 4,7 %, soit 6 030 KF en 1992 et 6 313 KF en 1993,

- les recettes liées à l'incinération des déchets des particuliers progressent de 18,6 % (1 968 KF en 1992 et 2 334 KF en 1993),

- le produit de l'enlèvement des déchets non ménagers augmente de 6,4 %, soit 3 279 KF en 1992 et 3 489 KF en 1993,

- la participation des communes voisines pour l'enlèvement et l'incinération de leurs ordures ménagères passe de 999 KF en 1992 à 1 140 KF en 1993 : + 14,1 %,

- la redevance pour la location des conteneurs et la contribution pour le remplacement des récipients incendiés ou disparus croissent de 4,8 % (4 414 KF en 1992 ; 4 626 KF en 1993).

Chauffage urbain

La redevance versée par la SECIP pour amortir le surcoût de l'installation du générateur charbon passe de 2 378 KF pour 1992 à 2 391 KF en 1993 et correspond aux encaissements de la SECIP auprès de ses abonnés au titre d'une année.

Abattoirs

Les dépenses de ce sous-chapitre baissent de 9,2 % et les recettes restent stables.

Les tonnages abattus sont légèrement inférieurs à ceux de 1992 : 13 256 tonnes contre 13 732 tonnes.

Le loyer facturé à SICA GAB s'élève à 408 KF contre 504 KF en 1992.

Quant aux subventions, il reste encore à percevoir, au titre de l'année 1993, 718,2 KF pour la subvention d'allègement du Fonds National des Abattoirs.

Transports urbains

La cotisation versée par les entreprises de plus de 9 salariés au titre du versement-transport s'est élevée à 54 724 KF en 1993 contre 49 357 KF en 1992, soit + 10,9 %.

Outre les opérations d'investissement en matière de matériel de transport, le versement-transport permet de :

- participer aux charges du service des transports urbains pour un montant de 39 299 KF en 1993 contre 35 726 KF en 1992,

- rembourser l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus, soit 4 241 KF,

- reverser 6 KF à la SNCF au titre des compensations de tarifs accordées aux salariés et 229 KF à titre de remboursement aux employeurs logeant ou transportant leur personnel.

La Ville a également participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains sur ses fonds propres à hauteur de 13 585 KF en 1993 contre 14 845 KF en 1992.

Les subventions du Département du Doubs pour le transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur école et pour les transports urbains se sont élevées à 1 496 KF en 1993 contre 1 531 KF en 1992. Le Département, contestant que les élèves fréquentant les CFA soient pris en compte dans le calcul de la subvention, n'a versé à titre conservatoire que 75 % de la subvention sollicitée. Ce point n'est pas réglé à ce jour. Un solde, dont le montant n'est pas encore connu, sera néanmoins encaissé en 1994.

Parkings

1) Parking de la Mairie

a) Dépenses

Deux contrats de crédit-bail ont été passés avec Flobail pour le financement des travaux de construction du parking de la Mairie :

- l'un concerne les travaux d'aménagement avec pris d'effet au 1^{er} janvier 1992 pour une durée de 20 ans,

- le second est relatif aux travaux d'économie d'énergie ; il a débuté le 1^{er} mars 1993 pour une durée de 10 ans.

En contrepartie, la Ville verse à Flobail un loyer trimestriel (1993 : 3 749 KF ; 1992 : 3 000 KF). Cette augmentation résulte de la progression du loyer : 3 500 KF au lieu de 3 000 KF et de la prise d'effet, courant 1993, du second contrat de crédit-bail (249 KF).

Un contrat de gérance est passé avec Via-Stationnement pour assurer l'exploitation et la promotion du parking de la Mairie. Une rémunération de 1 428 KF a été versée au gestionnaire au titre de 1993.

b) Recettes

Les droits de stationnement versés par Via-Stationnement s'élèvent à 1 859 KF.

2) Parking Allende

a) Dépenses

La redevance d'exploitation de ce parking a été versée à la SEDD pour le premier trimestre 1993, soit 125 KF ; ensuite, c'est la Société Via-Stationnement qui a repris la gestion de ce parking et à qui il a été versé 336 KF, soit pour l'année une dépense de 461 KF en diminution de 6,8 % par rapport à 1992.

b) Recettes

La participation des commerçants pour la gestion de ce parking est en baisse (305 KF en 1992 ; 276 KF en 1993) suite à la fermeture de la cafétéria du supermarché place Cassin.

3) Parking des Remparts Dérasés

Recettes

La redevance perçue pour le parking des Remparts Dérasés reste stable : 139 KF en 1992, 140 KF en 1993.

Chapitre 970 - Charges et produits non affectés

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	4 042 430	1 672 702	3 766 507	1 618 433 - 57 %	0
Recettes	226 105 822	222 423 345	226 541 838	223 854 055 - 1,2 %	0

Ce chapitre enregistre globalement une diminution des dépenses de - 57 %. En effet :

- le montant des titres de recettes annulés qui se chiffrait à 2 076 KF en 1992, n'est plus que de 553 KF en 1993,

- la dotation aux provisions constituée à partir de la participation financière versée par les déposataires de permis de construire sur le secteur du programme d'aménagement d'ensemble rue de Chaillot, rue de Vesoul, s'élève à 20 KF en 1993 contre 763 KF en 1992. Cette provision est destinée à financer des travaux d'équipements publics.

Par contre, le montant des admissions en non-valeur augmente et passe de 334 KF en 1992 à 541 KF en 1993.

De plus, la provision constituée pour pallier les risques financiers inhérents aux garanties d'emprunts accordées par la collectivité, notamment aux associations, passe de 200 KF en 1992 à 500 KF en 1993.

Les recettes principales de ce chapitre, DGF et DGD, progressent légèrement ; la DSU augmente de 30 %.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Abstraction faite de la dotation spéciale instituteurs, la DGF a évolué de + 2,38 %, soit le taux de progression minimale 1993 (185 229 KF en 1992 ; 189 638 KF en 1993).

La dotation ville-centre passe de 7 854 KF en 1992 à 7 934 KF en 1993 (+ 1,02 %).

La dotation spéciale instituteurs 1993 reçue en compensation des charges de logements n'a été versée par l'État qu'en 1994 (soit 630 KF).

La dotation de solidarité urbaine instituée pour les villes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au potentiel fiscal national et qui font un effort en matière de logements sociaux passe de 4 333 KF en 1992 à 5 654 KF en 1993.

La DGD (Dotation Globale de Décentralisation)*DGD Bibliothèque*

D'un montant de 651 KF en 1992, elle passe à 621 KF en 1993.

DGD Hygiène

Elle progresse faiblement : 5 131 KF en 1992 ; 5 163 KF en 1993.

DGD Urbanisme

Stable, elle reste à 154 KF.

DGD pour les transports des élèves domiciliés à plus de 5 km

Elle évolue légèrement : 1 331 KF en 1992 ; 1 339 KF en 1993.

L'excédent de l'exercice 1992 reporté en 1993 s'élève à 20 707 KF ; l'excédent 1991 était de 28 196 KF.

Chapitre 971 - Impôts obligatoires

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	906 000	868 000	880 900	854 543 - 3,0 %	0
Recettes	7 828 520	7 068 970	7 108 576	9 161 508 + 28,9 %	0

La diminution des dépenses s'explique par la baisse de la recette perçue au titre de l'impôt sur les spectacles qui est reversée au CCAS (876 KF en 1992 et 838 KF en 1993).

L'augmentation des recettes est liée à une forte évolution du recouvrement de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement par suite d'un encaissement exceptionnel (5 797 KF en 1992 et 8 025 KF en 1993, + 38,4 %).

Chapitre 977 - Service fiscal - Impôts complémentaires

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1993
	1992	1993	1992	1993	
Dépenses	27 500	2 500	6 504	0	0
Recettes	424 778 879	436 598 698	435 629 261	444 324 374 + 2 %	0

La loi de finances 1992 a transformé en exonérations les dégrèvements accordés aux personnes défavorisées au titre de la taxe d'habitation à compter de 1992 et de la taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 1993. Le calcul de ces deux compensations applique le taux 1991 aux bases exonérées de l'année précédente ; ceci se traduit, au fil des années, par une perte de fiscalité pour la collectivité.

En 1993, l'État a versé :

12 860 KF pour la dotation de compensation des dégrèvements de taxe d'habitation contre 14 914 KF en 1992,

1 152 KF pour la dotation de compensation des dégrèvements de foncier bâti.

Le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle diminue (2 986 KF en 1992 ; 2 701 KF en 1993).

Il en est de même pour le fonds national de compensation de la taxe professionnelle (40 451 KF en 1992 ; 37 137 KF en 1993).

L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle augmente (12 KF en 1992 ; 22 KF en 1993).

La recette liée aux 80 machines à sous du Casino installées courant 1992 et aux 20 machines supplémentaires mises en service en août 1993, conduit à une augmentation importante du produit de la taxe sur les jeux (1 960 KF en 1992 ; 4 233 KF en 1993).

Le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage augmente de 2 % (8 976 KF en 1992 ; 9 152 KF en 1993) ; celle concernant la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension, croît de 8,4 % (1 600 KF en 1992 ; 1 733 KF en 1993).

Le montant de la taxe sur les emplacements publicitaires reste stable (722 KF en 1992 ; 721 KF en 1993).

L'encaissement du produit des contributions directes se chiffre à 366 000 KF au titre du rôle général et à 4 291 KF pour le rôle complémentaire, ce qui donne un encaissement global de 370 359 KF en 1993 contre 356 151 KF en 1992, soit + 4 %.

II - BUDGETS ANNEXES (hors renégociation de dette)

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisées pour leur montant HT.

Budget Eaux

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport génèrent 1 776 KF de dépenses contre 1 904 KF en 1992 (- 128 KF).

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 23 613 KF contre 9 928 KF en 1992 et ont porté essentiellement sur :

- le programme de rénovation et d'amélioration de la station de la Malate pour 17 807 KF. Une participation de 3 525 KF a été versée par l'Agence de l'Eau. Le financement de cette opération a également été assuré par la réalisation d'emprunt à hauteur de 8 000 KF,

- le programme de cartographie (333 KF),

- les tranches annuelles (3 886 KF) dont :

* réservoir Saint-Jean	950 KF
* rue de la Rotonde	592 KF
* rue Pergaud	530 KF
* rue de l'Église	289 KF

Le montant de l'annuité passe de 6 671 KF à 5 704 KF (- 967 KF).

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 9,8 % (+ 3 396 KF) en excluant l'opération d'ordre concernant les intérêts courus (1 119 KF). La contribution aux charges du budget principal passe de 1 860 KF à 2 840 KF. Les recettes propres s'accroissent de 9,5 %.

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (34 597 KF) s'accroît de 8,8 % pour un prix fixé à 4,40 F HT le m³.

Les résultats de clôture 1993 sont les suivants :

- *section d'investissement*

. résultat des réalisations 1993	- 1 407 KF
. résultat des restes à réaliser	- 2 015 KF

	- 3 423 KF

Le programme d'investissement 1993 fait apparaître un besoin d'autofinancement de 3 423 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1993. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction comptable M 49.

- section d'exploitation

. report du résultat non affecté de l'exercice 1992 dont 3 600 KF ont été affectés par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 1993 au financement des investissements inscrits au budget primitif 1994	5 598 KF
. résultat de l'exercice 1993	7 030 KF

Budget Assainissement

Les dépenses d'acquisition de terrains, de matériel, mobilier et véhicules s'élèvent à 688 KF contre 964 KF en 1992 (- 276 KF).

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement apparaissent pour 14 299 KF contre 37 072 KF en 1992 (- 22 773 KF). La clôture de l'opération de rénovation de la station de Port Douvot est à l'origine de cette variation importante.

Les travaux ont porté principalement sur :

- les tranches annuelles (2 609 KF) dont :

* rue F. Villon	168 KF
* rue de la Grette	295 KF
* rue Girardot	195 KF
* chemin des Ragots	164 KF
* rue Klein	399 KF
* travaux de branchement confiés à l'entreprise	1 027 KF
- des programmes existants :	
* collecteur rive gauche	316 KF
* grosses réparations à Port Douvot	1 602 KF
* modélisation réseau	223 KF
* extension à 200 000 Eq/habitants	3 284 KF
* opération cartographie	487 KF
* grosses réparations aux égouts	1 316 KF
* Parc Scientifique ENSMM	4 045 KF

Le financement de ces dépenses est assuré notamment par l'encaissement de 2 379 KF d'emprunt et par le versement de diverses participations pour 1 415 KF.

Le montant de l'annuité passe de 9 487 KF à 12 134 KF.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 3 552 KF et se montent à 30 663 KF en excluant l'opération d'ordre relative aux intérêts courus, soit 2 431 KF. La contribution aux charges du budget principal passe de 695 KF à 2 320 KF.

Si l'on exclut la prime d'épuration et d'auto-surveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant, les recettes s'élèvent à 32 328 KF contre 26 934 KF en 1992 (+ 20 %).

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires (23 553 KF) croît de 17 % pour un prix fixé à 3,3604 F HT le m³.

Les résultats de clôture 1993 sont les suivants :

- section d'investissement

. résultat des réalisations 1993	- 6 236 KF
. résultat des restes à réaliser	+ 7 523 KF

	+ 1 287 KF

Le programme d'investissement 1993 fait apparaître un besoin de financement au 31 décembre 1993 de 6 236 KF alors qu'en restes à réaliser le montant des recettes à encaisser est supérieur de 7 523 KF à celui des dépenses. Cette situation provient du décalage dans le temps de l'encaissement des subventions et des emprunts finançant les opérations réalisées. Elle devrait se rétablir en 1994.

- section d'exploitation

. report du résultat non affecté de l'exercice 1992	1 KF
. résultat de l'exercice 1993	2 859 KF

Forêts Communales

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il est à noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz régressent et passent de 1 982 KF à 1 515 KF.

Ils sont financés principalement par l'encaissement de subventions et participations à hauteur de 416 KF, par la réalisation de prêts du Fonds Forestier pour 138 KF et par un prélèvement de 210 KF sur les recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 728 KF contre 4 593 KF en 1992.

Même si les recettes, constituées principalement par les ventes de bois, enregistrent cette année une hausse (9,2 %) passant de 1 359 KF à 1 485 KF, les recettes n'atteignent pas le niveau des dépenses, ce qui nécessite une participation financière du budget principal : 1 360 KF contre 2 357 KF en 1992.

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

- les services :
 - . d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie
 - . de repas à domicile
 - . de téléalarme
 - . sociaux
- les interventions :
 - . du médecin traitant
 - . des infirmières libérales
 - . des kinésithérapeutes
 - . des pédicures
 - . des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Conseil Général assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation progressent de 4,1 % (1 511 KF au lieu de 1 451 KF) et les recettes du forfait de soins de 6 % (1 494 KF pour 1 409 KF en 1992).

Les résultats de clôture 1993 s'établissent comme suit :

- *section d'investissement*

* excédents cumulés à la clôture de l'exercice	121 KF
* dépenses engagées non mandatées	- 95 KF
Fonds disponibles	----- 26 KF

- *section d'exploitation*

* excédent de l'exercice dont l'affectation interviendra au cours de l'exercice 1995	59 KF
* excédent 1992 en instance d'affectation	4 KF
	----- 63 KF

III - BALANCES

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

a) Budget principal

. dépenses d'investissement	94 370 559,00 F
. recettes d'investissement (dont prélèvement : 6 466 519 F)	94 370 559,00 F
. dépenses de fonctionnement (dont prélèvement : 6 466 619 F)	7 866 391,91 F
. recettes de fonctionnement	1 329 550,01 F

b) Budgets annexes

. dépenses d'investissement	13 624 543,00 F
. recettes d'investissement (dont prélèvement : 607 008 F)	19 036 836,00 F
. dépenses de fonctionnement (dont prélèvement : 607 008 F)	607 008,00 F
. recettes de fonctionnement	607 008,00 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- . les mouvements budgétaires,
- . les mouvements réels,
- . les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels) se résument ainsi :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 79 551 004,03	126 862 334,16	47 311 330,13
Budget Eaux	- 1 407 395,08	7 030 420,60	5 623 025,52
Budget Assainissement	- 6 236 463,30	2 859 254,99	- 3 377 208,31
Budget SSADPA	120 901,91	58 991,23	179 893,14
Budget Forêts Communales	- 209 910,58	209 910,58	0,00
Totaux	- 87 283 871,08	137 020 911,56	49 737 040,48

Les résultats globaux correspondent au fonds de roulement de chaque budget.

Le résultat de la section d'investissement du budget Assainissement fait apparaître un besoin de financement de 6 236 KF qui sera couvert en 1994 par l'encaissement de subventions et d'emprunts qui figurent en 1993 en restes à réaliser.

Dans un dernier tableau, sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions.

Pour permettre cette comparaison, les résultats des exercices 1992 et 1993 excluent les mouvements financiers induits par les réaménagements de dette.

	1992	1993	Différence	%
Dépenses investissement	320 933 349,71	328 812 176,43	7 878 826,72	2,5
Dépenses fonctionnement	853 859 479,76	878 705 920,93	24 846 441,17	2,9
	1 174 792 829,47	1 207 518 097,36	32 725 267,89	2,8
Recettes investissement	211 603 725,29	241 571 895,81	29 968 170,52	14,2
Recettes fonctionnement	987 359 905,07	1 016 666 855,40	29 306 950,33	3,0
	1 198 963 630,36	1 258 238 751,21	59 275 120,85	4,9

À titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1991 à 18 jours,
- 1992 à 14 jours,
- 1993 à 11 jours,
- pour 1994, l'estimation est faite à 15 jours.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 30 827 opérations comptables en dépenses et 11 172 en recettes.

M. TOURRAIN : Mes chers collègues, vous venez d'entendre l'exposé de M. le Maire présentant le compte administratif. Quels sont ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet ?

M. VIALATTE : Monsieur le Président, quelques mots rapides sur le compte administratif qui nous est présenté aujourd'hui, état photographique annuel de l'exécution du budget de la commune et qui, par conséquent, est l'indicateur précieux que nous pouvons étudier chaque année, d'une part des conditions de mise en œuvre par l'administration municipale des grandes orientations qui sont celles de la Municipalité chaque année et d'autre part, et mon propos sera bien évidemment centré aussi sur ce second point, indicateur des forces et des faiblesses de cette action municipale liées aux choix politiques effectués par la Municipalité.

J'ai relevé, au fil des pages du compte administratif et du rapport analytique qui nous ont été transmis, quelques-uns de ces indicateurs que l'on pourrait rapidement en quelques mots commenter. Tout d'abord si l'on observe, M. le Maire l'a souligné tout à l'heure dans son propos, que

tous budgets confondus, les dépenses d'investissement se sont réalisées à un taux de 74,8 % en 1993 contre 75,9 en 1992, c'est-à-dire une très légère diminution de ce taux de réalisation, on observe également et je crois qu'on pourrait s'interroger sur ce point, une sensible diminution pour les seuls programmes communaux puisqu'on atteint le chiffre de 65 % de taux de réalisation contre 71,6 % en 1992. Certes, le rapport s'empresse de souligner, et pour une fois d'ailleurs reconnaît l'intérêt des ratios du Ministère de l'Intérieur que vous, Monsieur le Président de séance, vous rappelez souvent dans cette assemblée, que cela reste supérieur à la moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants. Je souhaiterais quand même pondérer cette précision en soulignant que la plupart des budgets d'investissement rapportés au budget total des villes de plus de 100 000 habitants sont supérieurs un peu ou sensiblement à celui de la Ville de Besançon.

Second point, je passe un peu du coq à l'âne au fur et à mesure de la lecture du compte administratif, je voudrais dire qu'on peut se réjouir -et vous êtes bien souvent un petit coq Monsieur JUSSIAUX pour répondre à votre aparté- de la valorisation du coût de la main-d'œuvre des travaux effectués en régie qui apporte un élément supplémentaire de transparence dans l'analyse des comptes de la commune et qui a été réalisé pour la première fois en 1993.

J'en reviens ensuite aux dépenses d'investissement pour constater, à la lecture du compte administratif, un certain nombre d'insuffisances dans les actions qui ont été conduites en ce domaine par la Municipalité. Le rôle de l'opposition qui joue un rôle de veille est de les souligner même s'il n'est pas question pour nous bien évidemment de nier les réalisations qui se sont effectuées au cours de l'exercice 1993 et que vous avez, Monsieur le Maire, rappelées tout à l'heure.

On relève des insuffisances d'importance très variée, quelques exemples en matière de travaux sur les édifices culturels, j'observe que 715 KF de dépenses n'ont pas été mandatés avant la fin de l'exercice.

On remarque par ailleurs, et c'est un point plus important que notre collègue GRAPPIN souligne souvent devant cette assemblée, l'insuffisance dans l'entretien de notre patrimoine sportif : - 15,3 % au chapitre 903 de dépenses en 1993 sur un montant de dépenses de 28 339 000 F dont 22 000 000 F ont été consacrés à la Patinoire, cela laisse peu d'efforts pour l'entretien global de notre patrimoine existant, sachant qu'en 1992, 33,5 MF avaient été inscrits en dépenses au budget. Il y a donc là sur ce chapitre une manifeste régression de l'effort communal.

On constate dans le domaine des transports, et on peut aussi s'interroger sur ce point, un très faible taux de réalisation des dépenses en matière d'investissement et notamment d'achat de matériel roulant puisqu'on atteint 21 % de taux de réalisation.

Dans le domaine de l'urbanisme, le taux de réalisation des dépenses est également relativement faible, bien que très supérieur à celui que je viens d'évoquer, qui est de 66 %.

On constate aussi, à la lecture du compte administratif, Monsieur le Maire, le caractère dérisoire de certaines des actions municipales qui pourtant sont mises en exergue et soulignées comme, sinon des fleurons, du moins des réussites de l'action que vous conduisez. Je ne citerai qu'un exemple parce qu'il est vraiment assez spectaculaire, 142 000 F de dépenses ont été faites au bénéfice des ravalements de façades en 1993 par la Ville de Besançon. C'est une somme dérisoire rapportée au montant du budget d'investissement et qui démontre l'échec d'une politique qui ne se veut manifestement pas suffisamment incitative. Des premières mesures ont été prises de revalorisation des taux. Je crois qu'elles l'ont été courant 1993 si j'ai bonne mémoire mais à l'évidence, et c'est l'utilité du compte administratif, on se rendait compte non seulement de la nécessité impérieuse de cet effort mais sans doute de la nécessité future d'aller bien au-delà dans ce

domaine compte tenu du caractère une fois encore très insuffisamment incitatif des taux consentis par la Ville au bénéfice des propriétaires qui font cet effort.

Je souhaiterais ensuite et toujours en procédant à cette lecture du compte page à page souligner au nom de notre groupe, la qualité constatée dans l'analyse du compte administratif, de l'effort dit de gestion active de la dette par les services municipaux. Nous trouvons dans le rapport un compte rendu d'exécution des mesures qui ont été prises, qui je crois sont de caractère exemplaire et qui ont été très tôt mises en œuvre à Besançon, il faut le souligner et le constater à la lecture du compte.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, maintenant quelques éléments de commentaire là aussi sur le compte administratif que vous nous présentez. Je voudrais m'arrêter quelques instants sur le chapitre 936 et l'entretien de la voirie. Nous avons, Monsieur le Maire, lors du vote du budget pour 1994, mon collègue Hervé TABOURNOT l'avait fait à ce moment-là, souligné ce que nous considérons comme l'insuffisance de l'effort consenti par la Ville en matière d'entretien de sa voirie. Et la lecture du compte administratif 1993 nous donne je crois raison a posteriori sur cette analyse que nous faisons à l'occasion du vote du budget 1994 puisqu'on constate une baisse du niveau d'entretien de près de 10 % et les inscriptions budgétaires pour 1994 n'ont donc fait au mois de mars dernier hélas, que confirmer.

Pour le chapitre 940, je voudrais rappeler le coût du journal BVV dont chacun reconnaît la qualité ; il est de 1 700 000 F, observer l'évolution à la hausse très forte du compte fêtes et cérémonies, + 14,2 % au compte administratif 1993, les sommes en cause ne sont pas considérables mais enfin c'est un chapitre sensible auquel les Bisontins sont attentifs et je crois que 14 % c'est important. Vous attribuez cette hausse dans votre commentaire à l'inauguration de la statue par François MITTERRAND que nous avons vu tout à l'heure. Je n'imaginais pas que M. MITTERRAND avait coûté si cher à la Ville de Besançon, je présume qu'il y a d'autres explications. La lecture à ce même chapitre 940 de la ligne «autres actions d'information» confirme au compte administratif 1993, mais je sais que vous l'avez très difficilement caché Monsieur le Maire, le gouffre qu'a été le Championnat du Monde de Dirigeables en 1992, car si cette ligne au compte administratif de 1993 est en diminution de 22 %, c'est parce que sur ce seul chapitre 940, près de 800 000 F de dépenses avaient été prélevés semble-t-il en 1992 pour le gouffre des Championnats du Monde de Dirigeables et chacun sait que bien d'autres lignes avaient été également ponctionnées.

Je relèverai enfin, dans le cadre de ce commentaire très rapide de la section de fonctionnement, une baisse sensible des dépenses courantes d'entretien des bibliothèques que l'explicatif donné au compte administratif que vous nous soumettez explique par l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement. Je souhaiterais quand même sur ce point, compte tenu de l'importance qu'affiche la Municipalité s'agissant du rôle des bibliothèques en matière d'insertion, en matière d'apprentissage de la lecture, en matière de développement culturel, qu'on ait quand même quelques explicatifs sur cette réduction sensible et constatée de ce crédit tel que nous le démontre le compte administratif.

Enfin et pour mémoire je soulignerai, je crois que c'est au chapitre 961 qu'on peut l'observer, que la rubrique «expansion économique régionale» révèle une nouvelle fois, mais c'est un problème structurel ici à Besançon, la faiblesse des dépenses qui sont menées dans ce domaine, qui sont encore en réduction par rapport à 1992 de 6,5 % et qui traduisent aussi un taux de réalisation en chute libre puisqu'il est de - 27 % de 1993 sur 1992. On sent bien, à travers cet élément du compte administratif, le manque de politique volontariste, comme nous le souhaiterions en matière de développement économique, menée par la Municipalité.

Une question tout à fait subsidiaire mais que je pose pour l'anecdote, pourquoi n'y a-t-il pas eu encaissement de la redevance du petit train bisontin bien connu de tous les Bisontins en 1993 ? Je sais qu'il y a eu changement de concessionnaire et je m'étonne de ce petit élément mais sans doute pourrez-vous lever cette petite incertitude dans nos esprits.

Et j'en terminerai en soulignant qu'au compte administratif 1993, on observe Monsieur le Maire c'est très net, on le voit à plusieurs reprises, le coût élevé que représente la gestion de nos parkings par Via-Stationnement mais je ne doute pas de la qualité des arguments de votre Adjoint pour nous convaincre qu'il n'en est rien. Je voudrais souligner également qu'au compte administratif apparaît très nettement la forte hausse de la dotation de solidarité urbaine d'une année sur l'autre, 5,6 MF en 1993 contre 4,3 MF en 1992. Faut-il s'en réjouir ou faut-il s'en émouvoir ? En terme strictement budgétaire, Monsieur le Maire, on ne peut que s'en réjouir, c'est une recette pour la Municipalité qui est importante. Mais quand on connaît l'assiette sur laquelle est calculée la DSU, on ne peut que quand même se préoccuper de cet accroissement qui est le témoignage de difficultés persistantes rencontrées dans notre ville. Et nous pourrions, si vous le souhaitez, y revenir tout à l'heure.

Enfin nous vous avons entendu ces dernières semaines à grand renfort de médias nationaux, qui n'ont pas été d'ailleurs sans coûter un peu d'argent aux contribuables bisontins, nous expliquer les critiques que vous-même et d'autres Maires de Grandes Villes de France portiez à la gestion budgétaire du Gouvernement de M. BALLADUR et notamment aux réductions des dotations que le Gouvernement actuel alloue aux grandes villes de France. Notre collègue Michel JACQUEMIN a eu l'occasion de s'en expliquer lors d'un récent Conseil Municipal et de bien indiquer les raisons pour lesquelles cette politique était conduite dans un souci global d'aménagement du territoire. Mais je voudrais quand même m'amuser quelques secondes pour terminer cette rapide lecture du compte administratif en vous disant, Monsieur le Maire, que ces cris d'orfraie que nous avons entendus sont un peu contredits par le dernier tableau que vous nous avez montré tout à l'heure et qui présentait l'évolution de la dotation globale de fonctionnement de 1989 à 1993 et qui a montré que la diminution, quel que soit le Gouvernement en place, a été constante. Nous ne vous avons pas entendu à l'époque, nous vous entendons aujourd'hui mais je tenais quand même à souligner qu'il y a eu constance dans cette diminution.

M. NACHIN : Monsieur le Maire, je m'abstiendrai tout à l'heure dans le vote sur le compte administratif logiquement puisque je n'ai pas voté le budget. Je rappellerai que vos orientations budgétaires ne correspondent pas du tout à celles que je souhaite. Elles ressemblent davantage à celles réclamées par Michel JACQUEMIN qui certainement ne va pas manquer tout à l'heure de dire que vous allez dans le bon sens mais pas encore assez loin.

Je veux simplement faire quelques petites observations sur les choses qui me choquent le plus dans ce compte administratif et qui illustrent ce qu'est votre politique municipale. Tout d'abord, on peut constater que les dépenses prévues pour les transports et la communication passent en gros de 26 MF à 22 MF et que le taux de réalisation est seulement de 21 % alors que pour la voirie le taux de réalisation est de 86,8 %. Cela illustre parfaitement ce que j'ai toujours dit ici, c'est que vous n'avez pas fait le choix entre le développement des transports en commun et le développement des infrastructures qui permettent à davantage de voitures, de poids lourds, de circuler dans notre ville au détriment de la qualité de vie de nos concitoyens. Les crédits d'ailleurs prévus pour les transports sont de 22 MF alors que pour la voirie, ils sont au niveau de 68 545 000 F, c'est-à-dire 3 fois plus élevés.

Une deuxième remarque qui rejoint celle que je viens de faire, c'est l'importance des crédits que nous voyons apparaître dans ce compte administratif et qui sont consacrés uniquement à la voie des Mercureaux, 4 116 000 F avec là un taux de réalisation de 99,8 % pour l'ensemble des participations de la Ville au programme de l'État bien entendu. Mais cela concerne également la voie

des Mercureaux, alors que l'ensemble des dépenses d'investissement pour les équipements sanitaires et sociaux s'élèvent à peine plus de 3 MF c'est-à-dire à un niveau inférieur à ce qu'a coûté en 1993 le financement de la voie des Mercureaux. On n'en est pas plus avancé d'ailleurs, mais on a quand même dépensé 4 116 000 F.

Troisième remarque, en ce qui concerne l'aide de la Ville à l'Office Public d'HLM. Vous me direz si j'ai mal lu, les crédits affectés cette année au titre de l'aide à l'Office d'HLM se sont élevés à 1 250 000 F avec simplement une réalisation de 1 MF et quelque c'est-à-dire 4 fois inférieure à celle que coûte la voie des Mercureaux. J'insiste beaucoup là-dessus parce que c'est vrai qu'il y a des choix qui sont faits et lorsqu'on a choisi des investissements routiers de cette importance, et là encore on n'en est qu'au début, il est évident qu'on ne peut pas s'engager dans d'autres dépenses parce que les recettes de la Ville sont limitées.

C'est le cas notamment des bibliothèques. M. Michel VIALATTE tout à l'heure a souligné la diminution des dépenses consacrées aux bibliothèques, - 10,6 %, cela passe de 2 289 000 F à 2 046 000 F et en ce qui concerne les œuvres sociales scolaires, également une baisse de 4,7 %. La même chose en ce qui concerne l'entretien des bâtiments, vous savez que je suis très préoccupé par la question de la réhabilitation du patrimoine architectural de Besançon et on constate ici qu'en ce qui concerne les crédits consacrés à l'entretien des bâtiments, ceux-ci baissent de 16,9 %.

Je vais terminer sur un dernier point qui, pour moi est très important, c'est votre politique de l'emploi. En 1992, vous aviez annoncé que vous aviez pu supprimer 25 emplois pour l'année 1992. Cette année, en 1993, vous avez supprimé 41 emplois à temps complet et les crédits consacrés au recrutement de personnel temporaire sont en diminution de 29,5 %. Tout cela signifie qu'il y a des emplois qui ne sont pas créés bien entendu, des emplois qui sont supprimés, vous allez me dire qu'il n'y a pas de licenciement, c'est bien évident que cela se fait dans le cadre du redéploiement mais il n'en reste pas moins que ce sont des emplois qui ne sont pas offerts à des Bisontins qui pourraient trouver la possibilité à la Mairie de Besançon d'exercer leurs capacités. Et c'est également une aggravation des conditions de travail du personnel. Je termine en rendant hommage aux services pour l'énorme travail réalisé pour la présentation du compte administratif. C'est absolument fantastique et je tiens donc à les en féliciter.

M. JUSSIAUX : Monsieur le Président, sans engager de débat, je souhaiterais qu'on ne fasse pas de mauvaise interprétation d'un document qui est une photographie arrêtée sur une année calendaire. J'ai déjà entendu deux collègues disserter sur le fait qu'on a un taux de réalisation de 21 % pour l'investissement en matière de matériel roulant dans le domaine du transport urbain. Il faut simplement prendre conscience que c'est lié aux dates de livraison des véhicules par notre fournisseur et non pas aux dates où nous prenons la décision, nous, de passer la commande, ce qui ne peut se faire qu'après le vote du budget, c'est-à-dire au plus tôt en juin de chaque année, puisqu'il faut voter le budget, mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres, dépouiller les offres, en retenir une et ensuite passer la commande. Le fabricant lui, nous livre éventuellement un certain nombre de véhicules sur l'année suivante. C'est ce qui explique un taux de réalisation qui paraît extrêmement faible mais pendant ce temps-là, on a fini de réceptionner et donc de payer les véhicules de la commande précédente. On est dans une chaîne qui ne s'interrompt pas. Aussi, ne faisons pas de commentaires théologiques à partir d'un ratio isolé du contexte. -Merci, Monsieur VIALATTE ! J'aime les compliments qui me viennent de vous, c'est ma faiblesse-.

Concernant le parking de la Mairie, et là c'est vous Monsieur VIALATTE qui partez d'une interprétation erronée, quand vous dites qu'on peut constater dans ce chapitre-là l'énormité du coût de la rémunération de Via-Stationnement. Il est vrai que la formule employée dans le rapport peut prêter à confusion, on y lit : une rémunération de 1 428 KF a été versée au gestionnaire. Il faut bien comprendre que cette somme, c'est le prix d'achat de la prestation dans sa globalité. La rémunération

proprement dite, je travaille de mémoire, est de l'ordre de 300 KF, le reste de la somme c'est la mise en œuvre de la prestation, c'est-à-dire notamment le gardiennage assuré 6 jours sur 7 à l'intérieur de l'ouvrage de 6 heures du matin à 23 heures le soir tout au long de l'année. Cela a un coût, c'est des emplois, des salaires, des charges sociales, des dépenses de communication qui sont faites en direction des usagers. Il ne faut donc pas assimiler cette somme uniquement à une rémunération, sous-entendu un pur bénéfice de l'entreprise partenaire. Si on avait encore Gilbert CARREZ dans cette enceinte, on comprendrait ce genre de propos de sa part mais voir le flambeau repris successivement par le Député JACQUEMIN à la séance précédente, par Michel VIALATTE ce soir, des vieilles récriminations staliniennes, cela dépasse un peu mon entendement qui n'est que moyen !

Mme FOLSCHWEILLER : Gérard JUSSIAUX me donne envie d'intervenir car c'est vrai que chaque année en recevant les questions de Conseil Municipal qui vont avec le compte administratif, j'ai toujours un choc de voir l'épaisseur des dossiers qu'on nous envoie. Rien qu'une seule des 45 questions de ce soir représente un certain nombre de pages à dépouiller et c'est vrai que j'ai toujours un choc. Je me demande si je suis bien à ma place d'élue et ce que je vais faire pour ce compte administratif.

Je crois qu'on peut envisager le vote du compte administratif sous deux angles, essayer d'analyser, voir si les engagements pris ont été réalisés, confronter un peu les réalisations aux projets qui avaient été envisagés et là c'est vrai que j'avais envie de dire la même chose un peu qu'André NACHIN sur la différence du taux de réalisation entre ce qui se passe sur les transports en commun et sur le transport individuel. Puis Gérard JUSSIAUX nous démontre qu'on n'a pas toutes les clés en main. Et c'est vrai, surtout quand on est une élue minoritaire.

Donc finalement, je me demande toujours à quoi bon intervenir, à quoi bon dire ce qu'on pense. J'aurais voulu dire aussi qu'en matière d'urbanisme et d'habitation, je trouve que c'est un peu insuffisant, 66 % des prévisions réalisées puisque c'est un secteur qui pose vraiment problème. J'avais envie aussi de parler des problèmes d'emplois, de la suppression d'un certain nombre d'emplois, de l'inexistence d'une réflexion sur le temps partiel mais je me dis que cela entre plutôt dans un débat d'orientations budgétaires et que ce soir ce n'est pas le cas. Je me dis que finalement le vote du compte administratif au vu de ce qui vient de se passer au Conseil Régional... J'ai essayé de tenter de comprendre pourquoi mon ami Serge GRASS s'était mis dans cette galère et pourquoi il avait essayé d'aller jusqu'au bout de son devoir d'élue, et je me dis que finalement je n'ai pas du tout envie de faire la même chose et puis surtout je crois qu'on n'en a pas les moyens. Je me dis qu'on est un peu dans une situation ridicule quand il faut ce soir qu'on vote sur une masse de documents comme ceux-là, qu'on voit le temps que cela a demandé à des services, à des élus, le temps en heures de travail, le coût que cela peut représenter en papier et puis qu'on se sent bien incompetent surtout quand on est élue minoritaire et qu'on n'a pas d'assistant donc personne pour nous aider à travailler là-dessus. Je n'ai donc qu'une solution, celle de m'abstenir car je n'ai pas envie de faire ni de procès d'intention, ni de voter un quitus.

M. NACHIN : Je n'ai pas été du tout rassuré par les propos tenus par Gérard JUSSIAUX puisque je fais partie de la Commission Circulation et Stationnement et qu'à la dernière réunion, la commission à l'unanimité a demandé que soit exécuté le programme prévu par l'opération «second souffle» en ce qui concerne les acquisitions de bus, puisqu'il était prévu, si je ne me trompe pas, une acquisition de 11 bus par an et qu'on en était à proposer une acquisition de 7 bus par an. Aussi, lorsque Gérard JUSSIAUX dit que cette diminution des crédits qui apparaît dans le compte administratif de 1993 est simplement quelque chose de conjoncturel, que cela ne correspond pas à une orientation politique, je voudrais bien le croire. Mais le débat que nous avons eu à la Commission Transports et Circulation me laisse à penser que cette orientation risque d'être encore celle de l'an prochain, à savoir qu'on va réduire les crédits nécessaires à l'acquisition des bus, au renouvellement

du parc au bénéfice d'opérations d'infrastructures routières comme celle dont j'ai parlée tout à l'heure.

M. VIALATTE : Pour une deuxième rapide et dernière intervention. Je crois qu'il ne faut pas focaliser la discussion sur ce compte administratif au secteur des transports même si c'est un domaine important. Toutefois, je voudrais simplement souligner auprès du Maire-Adjoint à la suite de son intervention, deux points. Le premier c'est que j'ai bien évidemment conscience que la politique d'acquisition de matériel roulant par les appels d'offres qu'elle nécessite, les délais de commande et de livraison ne peut pas se faire d'une manière régulière au cours d'un exercice, mais ce qui n'est pas compréhensible et ce sur quoi j'attends de sa part des informations complémentaires, c'est le caractère erratique des taux de réalisation d'un compte à l'autre. Cela n'est pas normal parce que vous avez bien souligné que les années précédentes le phénomène était de même nature, les délais n'ont pas changé d'un exercice à l'autre, donc votre réponse ne me paraît pas satisfaisante.

S'agissant du problème de Via-Stationnement, j'ai lu attentivement le compte administratif. En effet, on y indique qu'en ce qui concerne le secteur du stationnement payant, les charges de gestion payées à Via-Stationnement augmentent de 67 000 F mais à la page suivante, on nous indique et je lis : « nous pouvons ainsi constater que le coût de la prestation du stationnement payé à Via-Stationnement passe de 2 658 000 F en 1992 à 2 938 000 F en 1993, soit une augmentation de 10,5 % ». C'est ce que j'ai considéré tout à l'heure comme une évolution forte d'une dépense constatée au compte administratif au terme de l'exercice.

M. JACQUEMIN : Une très rapide intervention Monsieur le Président pour dire à M. JUSSIAUX que si je me suis exprimé sur cette question de rémunération de Via-GTI, ce n'était pas pour regretter qu'il y eut cette rémunération ou parler de son montant. Monsieur JUSSIAUX, si vous m'aviez bien écouté, vous auriez entendu que lors du commentaire sur la reconduction du contrat de gérance, je m'étais étonné que celui-ci mette en œuvre une clause de résiliation avec indemnisation que j'avais estimée lourde compte tenu des responsabilités financières encourues par Via-GTI au moment de cette résiliation. Je n'ai en aucun cas parlé du montant de la rémunération annuelle.

M. TOURRAIN : Avant de passer la parole à M. le Maire, je voudrais de mon côté exprimer très rapidement mon point de vue sur ce compte administratif.

Madame FOLSCHWEILLER, vos scrupules et votre modestie vous honorent mais nous avons déjà dit à plusieurs reprises que le compte administratif était la photographie fidèle de ce qui avait été exécuté. Nous avons eu l'occasion lors du budget et lors de l'orientation budgétaire de discuter, de confronter nos points de vue à ceux de l'exécutif. Quant aux décisions, aux orientations qui étaient prises, aujourd'hui nous avons à faire un constat et le seul domaine dans lequel nous pourrions être amenés à demander des justifications, c'est ce qui vient d'être fait sur la différence entre ce qui était prévu et ce qui était réalisé.

Je note à ce sujet-là que dans le compte administratif on a introduit un ratio par rapport aux autres villes en se référant aux ratios du Ministère de l'Intérieur qu'en d'autres occasions d'aucuns se chargent de contester avec vigueur. Je ne vous infligerai pas cette année la litanie des ratios mais cela n'a pas changé par rapport aux autres années et lorsque je regarde ce compte administratif, le constat que je peux faire est le suivant : l'état des finances actuelles, l'état du pourcentage des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement met très largement en cause les effets d'annonce que vous effectuez à chaque instant. La piscine est passée à la trappe faute de moyens financiers, pendant 10 ans vous avez parlé de la caserne des Pompiers ; que deviendront le Besançon 2001, le Musée du Temps, la Citadelle avec le poids du fonctionnement que vous avez.

Lors de la discussion budgétaire, j'ai souligné que le personnel, et là-dessus je ne rejoins pas du tout certains de nos collègues, représentait une masse beaucoup trop importante pour vous laisser une marge de manœuvre quant à l'investissement. Vous avez aujourd'hui 51,7 % des dépenses de fonctionnement comme dépenses de personnel, c'est à l'avant-dernière page, vous nous l'avez projeté d'ailleurs tout à l'heure. Bien sûr on trouve un autre chiffre de 44 % dans une ventilation mais je pense que le chiffre de 51,7 % reflète bien la vérité. Dans ces conditions-là, vous ne pourrez jamais tenir les programmes que vous annoncez à grands renforts de trompette. Le passé le montre.

Puisque l'occasion m'en est donnée et que c'est quand même la dernière fois car l'année prochaine à la même date les élections municipales auront eu lieu et même si vous forcez la manœuvre pour faire voter le compte administratif avant, ce n'est pas tout à fait évident car cela dépendra de la faculté que vous aurez de mobiliser les chiffres suffisamment tôt, je voudrais dire, d'abord aux services, combien leur travail est apprécié par notre groupe. J'ai l'occasion de côtoyer très régulièrement les agents territoriaux dans toute la France et je m'aperçois qu'à Besançon aussi bien qu'ailleurs et peut-être mieux qu'ailleurs, la compétence, la rigueur sont de mise. Je n'ignore pas les difficultés de la tâche parce que nous sommes quelques-uns dans notre groupe à connaître les grandeurs et les servitudes de la Fonction Publique. Je ne méconnais pas l'ampleur de cette tâche surtout dans une époque troublée où tout un chacun est mise en doute et où la transparence s'impose. Il revient aussi aux services et notamment aux cadres supérieurs d'être les conseils de la Municipalité et je crois qu'ils s'emploieront à faire sentir que la transparence est indispensable dans tous les cas et qu'il est préférable d'avoir, comme c'était le cas de l'aménagement du parc de Planoise, 39 candidats à la candidature pour faire les travaux que d'en avoir 2 dans un certain domaine dont l'un se retire et de n'en avoir qu'un seul dans un autre.

Donc, il est nécessaire à mon sens pour qu'aucune contestation ne vienne surgir en aucun cas, que les services attirent l'attention des élus sur les normes et les règles administratives qui s'imposent. C'est un conseil d'ancien que je me permets de vous donner, et c'est surtout un conseil de pratiquant des finances de maintes localités qui me donne l'occasion de le faire. Je pense que mon message sera entendu. Du souffle, Monsieur FOUSSERET, j'en ai toujours, j'en ai davantage que vous et j'espère qu'à mon âge vous aurez le même souffle que moi ; je vous conseillerai un livre dont je vous donnerai le nom tout à l'heure et vous verrez. De plus, je ne vais pas polémiquer avec un homme qui est un provocateur (rires).

Monsieur le Maire, en vertu de l'article 121.13 du Code des Communes, on va passer au vote. Auparavant, je vous passe la parole afin que vous répondiez aux objections ou questions qui ont été émises.

M. LE MAIRE : Monsieur le Président, vous êtes...

M. TOURRAIN : Attendez, j'ouvre le micro car même si vous avez une voix forte, avec le micro c'est quand même plus facile.

M. LE MAIRE : Je crois que vous ne prendrez pas l'habitude de presser sur les boutons. Vous n'en aurez jamais l'occasion.

M. TOURRAIN : Lors de la prochaine Municipalité, d'autres plus agiles que moi auront l'habitude de presser sur les boutons.

M. LE MAIRE : Je vous en prie Monsieur TOURRAIN, ne vendez pas la peau de l'ours...

M. TOURRAIN : Je ne vends jamais rien, vous savez que je suis très prudent en cette matière.

M. LE MAIRE : J'allais simplement vous dire, toujours de façon humoristique, que vous êtes moins bon que tout à l'heure. Aussi, je ne peux pas approuver ce que vous venez de dire. Ce ne sont pas les services à Besançon qui expliquent ce qu'est la transparence. Ce sont les élus qui ont toujours eu ce souci de la transparence, qui s'est bien entendu reporté sur l'ensemble de nos services et sur l'ensemble des prestations que nous assurons. Alors des conseils ou des messages de ce type, je ne pense pas qu'il soit utile de les formuler envers le Maire de Besançon et l'équipe qui l'accompagne. Je crois que c'est un peu superflu. D'ailleurs, vous avez tout à l'heure vanté les mérites du personnel c'est vrai nous les reconnaissons tous, mais je souligne que souvent le personnel est à l'image du chef et, de ce côté-là, la compétence, la rigueur, tout cela nous l'avons toujours eu et nous continuerons à l'avoir. Vous parlez toujours de massage qu'on envoie, de vantardise, d'autosatisfaction, etc. Si nous ne disons pas, et nous ne disons pas tellement souvent, ce qui se fait, ce n'est pas aux adversaires politiques de le dire. Je crois qu'il est normal que nous nous expliquions de temps à autre. Ce ne sont pas des coups de trompette, je ne crois pas, ce n'est pas tout à fait mon style. La trompette je trouve qu'il n'y a pas assez de sons, il n'y a pas assez de clés.

Je voudrais essayer de répondre brièvement aux interventions qui ont été faites. D'abord pour Une Ambition pour Besançon, c'est M. VIALATTE qui a montré les insuffisances, le caractère dérisoire de certains chiffres. Dans les cinquante pages d'explications de ce compte administratif, on peut effectivement prendre une ligne et dire par exemple pour le petit train, la redevance 1993 n'a pas été perçue. C'est une question mais c'est sur une petite ligne à la fin d'une page ; effectivement au niveau de la technique, cela n'a pas été perçu en 1993 et cela le sera bien entendu en 1994, on ne fait pas de cadeau à personne.

Je rappellerai à nos collègues qu'en matière budgétaire il y a trois types de débats, les orientations budgétaires, on débat sur les orientations comme son nom l'indique qu'on aura pour le budget suivant, le vote du budget qui est un vote de prévision pour l'année qui vient et enfin le compte administratif qui, pour répondre en partie à Mme FOLSCHWEILLER est une photographie, un état de ce qui a été réalisé, effectué pendant toute l'année, rien de plus. Alors, c'est vrai qu'il peut y avoir parfois 21 % seulement de dépenses en matière de transport, pourquoi ? Je vous donne un exemple qui illustre ce que vient de dire Gérard JUSSIAUX. Vous avez la dernière fois au Conseil Municipal voté à notre initiative, envers la Société Van Hool des pénalités de retard, pourquoi ? Parce que nous avons eu en 1993 des difficultés pour la livraison des bus tout simplement. Et tout peut s'expliquer comme cela. On nous dit que notre participation pour le ravalement des façades n'est pas incitative ; on donnait 10 %, l'an dernier on est passé à 20 %, on a maintenant des tranches qui vont s'opérer, n° 1, n° 2, etc. On espère que ce sera suffisamment incitatif car on ne peut aller au-delà. Alors 20 %, cela ne convient pas à l'opposition, je le comprends, mais c'est pour nous suffisant.

En matière de bibliothèque, on nous dit il y a - 10 % ; on peut effectivement discuter sur ces 300 000 F de moins mais par rapport à un budget de l'ordre d'un milliard, on peut estimer que 100 000 F ou 50 000 F de différence, ici ou là, ce n'est quand même pas catastrophique. C'est normal que les oppositions ne soient pas satisfaites car le compte est l'image à peu près réelle de ce qui a été décidé dans un budget et qu'on essaie, à 74 % près, de réaliser dans le courant de l'année. C'est vrai qu'il y a des difficultés, parfois des incidences ici ou là, mais on fait le maximum.

On a évoqué aussi l'augmentation de la DSU, tant mieux mais parallèlement la DGF était plutôt réduite. Ce que M. VIALATTE a dit à ce propos est vrai mais ce n'est pas la première fois que nous critiquons la DGF qui diminue d'année en année depuis déjà 5 ans. Donc si la DSU augmente, elle ne compense pas suffisamment la diminution perçue en matière de DGF mais ce ne sont pas les mêmes chiffres, c'est 5 à 6 MF d'un côté et 190 MF de l'autre. Dans l'ensemble, les critiques faites par M. VIALATTE sont logiques et je les comprends. Je réponds simplement que la critique est aisée mais l'art est difficile et si tous les maires des villes de plus de 100 000 habitants ont poussé des cris d'orfraie cette année, c'est parce qu'on l'avait décidé tous ensemble. Il n'y en a que deux qui ne se

sont pas joints au livre que je vous ai envoyé et dans lequel l'ensemble des maires attireraient l'attention sur la position des villes dans le projet d'aménagement du territoire.

M. NACHIN a établi un parallèle entre transport et voirie en regrettant l'argent investi du côté des Mercureaux. Je crois que chacun d'entre nous a comme cela, des violons d'Ingres ou des dadas. Quand M. NACHIN prend la parole, je me demande quand il va placer les Mercureaux et cela arrive fatalement mais de sa part, c'est tout à fait logique.

En ce qui concerne la politique de l'emploi, fondamentalement une ville, qui est une entreprise, n'a pas pour fonction première de créer des emplois. C'est le rôle des entreprises privées mais elle a une fonction qui est de répondre à des besoins. Elle le fait ici à Besançon d'une façon importante et M. TOURRAIN dit que maintenant c'est trop, car cela représente plus de 50 % du budget. Pourquoi est-ce plus important que les années précédentes ? Parce qu'on a fait un effort en matière de dépenses de fonctionnement. On réduit le dénominateur qui est le total des dépenses de fonctionnement et on maintient un chiffre qui est à peu près le même que l'an dernier, un chiffre total de coût du personnel. Le coût est le même en numérateur de cette fraction et en dénominateur on a réduit, donc on dépasse les 50 %. Mais si vous regardez les deux chiffres, c'est autour de 400 MF, vous voyez qu'il y a très peu de différence entre 1992 et 1993 et en francs constants. Là encore, en matière de personnel, peut-être qu'il faut effectivement, ce que nous faisons, essayer de limiter les dépenses. C'est vrai qu'on demande plus au personnel mais nous essayons aussi d'améliorer les conditions de travail notamment en matière d'investissement dans le matériel. J'ai bien aimé ce que Mme FOLSCHWEILLER nous a dit. Elle regrette l'importance des dossiers remis aux Conseillers. C'est vrai que si on n'est pas aidé, on ne peut pas les regarder de très près et on n'a pas toutes les clés en main. Mais les services ont pour mission de répondre à toutes vos demandes d'explications et ils l'ont toujours fait, donc on ne vous cache rien. Je ne sais pas si, dans une autre collectivité, on cachait quelque chose à M. GRASS, car je n'ai pas suivi cela de très près, mais je dis qu'ici même si vous n'avez pas toutes les clés en main, vous devez quand même, c'est votre fonction d'élue, essayer de voir si vous devez ou non voter un compte administratif, même si le dossier est trop lourd. Il ne faut pas se dire à quoi bon, mais je vote le compte administratif parce que j'estime que dans l'ensemble les chiffres sont bons et que c'est une gestion qui est faite de la même façon depuis longtemps ou je ne le vote pas car je n'ai pas voté le budget comme l'a dit André NACHIN. M. TOURRAIN est revenu sur fonctionnement / investissement. On fait quelques progrès, quelques petits pas en avant grâce, c'est vrai, à l'action de l'opposition qui nous talonne, qui nous met les pieds dans les reins en disant qu'il faut mieux faire. Aussi, on répond partiellement à vos sollicitations dans la mesure, je le dis bien, où nous le permettent les recettes que nous avons et ces recettes vous les connaissez bien, vous voulez limiter la pression fiscale, nous aussi, donc c'est un chiffre qui n'augmente pas beaucoup. Les dotations de l'État sont plutôt bien limitées et même parfois en diminution, que reste-t-il ? Le prix des services rendus. Chaque fois qu'on augmente de 5 %, de 10 % un service, vous vous récriez. Donc ce n'est pas évident mais en tout cas nous essayons de le faire et je le répète en toute honnêteté, en toute transparence. Ce compte administratif, comme les précédents, n'est peut-être pas au niveau de l'ambition que chacun souhaiterait mais faire mieux me paraît très difficile.

M. TOURRAIN : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous demander de bien vouloir vous absenter quelques instants.

(M. le Maire quitte la salle).

Y a-t-il des explications de vote ?

M. JACQUEMIN : Je serai très bref, Monsieur le Président. L'attitude de l'équipe Une Ambition pour Besançon sera conforme à celle qu'elle a eue au moment du vote du budget de cette ville, donc l'équipe votera contre le compte administratif.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Cela vient en contradiction avec ce qu'a dit M. TOURRAIN tout à l'heure !

M. TOURRAIN : Qu'est-ce que j'ai dit tout à l'heure ?

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je vous l'expliquerai.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Président, je crois que tout le monde a bien compris que l'équipe Une Ambition pour Besançon votera contre le compte administratif, en conformité au vote qu'elle a eu au moment du vote du budget de la Ville. Ceci étant dit, Madame, nous avons clairement indiqué que nous reconnaissons bien volontiers la qualité de l'administration et la qualité du travail effectué par les services. Que ceci soit bien clair dans l'esprit de chacun ; notre vote est politique, il n'est pas une appréciation sur la qualité du travail des uns et des autres dont nous reconnaissons bien volontiers la bonne tenue.

M. TOURRAIN : Parfait. Je dirai que cette position est tout à fait cohérente par rapport à celle qui a été prise au moment du budget. Donc c'est bien noté. Nous passons au vote...

Le compte administratif est approuvé à la majorité, 11 Conseillers votant contre et 3 s'abstenant.

Je vous demande de faire entrer M. le Maire.

Monsieur le Maire, le compte administratif que vous nous avez présenté a été adopté à la majorité des voix, 11 voix se sont prononcées contre et 3 se sont abstenues. Je vous adresse mes félicitations devant cette approbation massive et attendue et j'espère que la prochaine fois vous ferez mieux (rires).

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cette approbation, c'est d'ailleurs exactement la physionomie de notre Conseil Municipal si j'en juge par les résultats de ce vote. Je vous remercie également des compliments que vous avez adressés au personnel car c'est effectivement le personnel qui a le plus gros travail à faire et je dirai à M. TOURRAIN que là où il siège habituellement, on est très bien et je l'invite à y rester.